



Le Soleil, André-A. Bellemare

Chasse record de l'original

La saison de chasse de l'original est loin d'être terminée sur le territoire québécois et déjà, au début de la semaine, les sportifs avaient abattu 7,232 bêtes. En 1977, pour la saison, 8,357 bêtes avaient été enregistrées. Il semble donc que la saison permettra d'atteindre un sommet depuis une vingtaine d'années. Notre chroniqueur André-A. Bellemare en analyse les causes et fait état des craintes des spécialistes notamment devant des récoltes presque doublées dans l'Outaouais et devant l'extension du braconnage.

page C-2

Salaires d'employés de l'Etat gelés en 1980

par Claude VAILLANCOURT

Parizeau a tenu parole!

Non seulement les offres salariales que le ministre québécois des Finances a déposées hier, au Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec (SFPQ) éliminent toute clause d'indexation, mais encore gèlent-elles, en 1980, les salaires d'environ le quart des 33,000 fonctionnaires de l'Etat.

Les propositions gouvernementales étalées sur trois ans, ne modifient en rien le régime des congés spéciaux des fonctionnaires, mais ajustent au niveau des autres travailleurs de la fonction parapublique, la politique des vacances (4 semaines après un an) et reposent, dans l'ensemble, sur une comparaison entre les salaires payés dans la fonction publique et ceux du secteur privé.

De sorte que chacun des salariés de l'Etat, impliqués dans cette ronde de pourparlers, recevra une augmentation salariale de 11 pour 100 en 1978, soit un montant de 5 pour 100 afin de compenser la hausse du coût de la vie et de 6 pour 100 sur les autres considérations.

Le 30 juin 1979, les salariés de la fonction publique dont le salaire est de 3 pour 100 supérieur (ou moins) à leurs collègues du secteur privé, pour des fonctions assimilables, toucheront une

hausse de traitement de 6.5 pour 100. Cette augmentation sera suivie d'une autre hausse de 5.5 pour 100 le 30 juin 1980.

A ceux dont le salaire est supérieur de 3 pour 100 à des fonctions assimilables dans le secteur privé, le ministre Jacques Parizeau consent une augmentation de 3.5 pour 100 en 1979 et de 2.75 pour 100 en 1980. Pour l'année 1980, les salariés de la fonction publique, qui sont payés à raison de 25 pour 100 plus cher que leurs collègues du secteur privé ne recevront absolument aucune augmentation.

D'une façon concrète, ça veut dire qu'un peu plus de 8,500 agents de bureau ne recevront aucune hausse de salaire en 1980 si ce n'est, pour la moitié d'entre eux, une augmentation attribuable à leur avancement dans l'échelle salariale.

Cela signifie que les 3,860 employés de secrétariat, dont 1,375 sont déjà au sommet de l'échelle, toucheront des hausses de salaire de l'ordre de 11 pour 100 en 1978, 3.5 pour 100 en 1979 et 2.75 pour 100 en 1980.

Les greffiers audienciers, tout comme les techniciens en radiologie médicale, ne doivent s'attendre à aucune augmentation en 1980.

Quant aux agents de bureau, dont 3,057 sont déjà au sommet de l'échelle salariale, leur rémunération sera de \$13,159 en 1978, et de \$13,658 en 1979 et en 1980. Les chefs d'équipe de cette même catégorie (706 à l'échelon 7) toucheront \$16,416 en 1978, et \$17,055 en 1979 et en 1980.

Le ridicule consommé

Dans le clan syndical, les offres salariales, pour ce travail hebdomadaire de 35 heures, n'ont pas provoqué la colère. C'était plutôt le rire.

"C'est d'un ridicule consommé", a déclaré le président du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec, M. Jean-Louis Harguindeguy. "Il y en a qui vont regretter d'avoir voté pour un soi-disant parti favorable aux travailleurs."

Cette réaction première mise à part, on se prépare fébrilement à risquer du côté des fonctionnaires.

D'abord, toutes les données transmises aux négociateurs syndicaux seront digérées par les ordinateurs du (Suite à la page A2, 1re col.)

■ Voir tableau des salaires des agents de bureau à la page A-2



Jacques PARIZEAU

Hatfield a renversé la vapeur en cours de route

par Léonce GAUDREAULT

envoyé spécial du Soleil

NOUVEAU-BRUNSWICK — A peine commencée, la campagne électorale du Nouveau-Brunswick prend fin. C'est lundi que les électeurs de cette province des Maritimes décideront s'ils renouvellent le mandat du gouvernement conservateur de Richard Hatfield ou s'ils le remplaceront par les libéraux dirigés par Jos. Daigle.

La première hypothèse paraît plus plausible que la deuxième, même si tout paraissait jouer contre le Parti conservateur avant le déclenchement de cette élection provinciale. Puisqu'il s'agit d'une prédiction nourrie d'avantage par l'intuition que par une analyse rationnelle de faits à la suite d'un séjour d'une semaine dans cette province, on me pardonnera de ne pas l'étayer.

Au dernier parlement, les conservateurs détenaient 33 sièges, les libéraux 24 et un siège était vacant. S'il l'emportait lundi, Hatfield serait le premier leader conservateur à décrocher un troisième mandat consécutif dans l'histoire politique de cette province.

Ces deux partis sont les seuls à

présenter des candidats dans les 58 circonscriptions électorales. Le très marginal Nouveau parti démocratique a des représentants dans 36 circonscriptions. Enfin, il y a le Parti acadien qui présente des candidats dans toutes les circonscriptions comprises dans la "Province acadienne", soit 23.

A l'élection de 1974, le Parti acadien n'avait présenté que 13 candidats et ceux-ci n'avaient obtenu qu'une moyenne de 5 pour 100 du vote. Malgré cette présence discrète, ce parti a contribué à quelques percées conservatrices dans cette région acadienne, principalement dans Migadoo-Chaleur (près de Bathurst) où le PA a récolté 19 pour 100 du vote.

Le chef du Parti acadien, le Dr Jean-Pierre Lanteigne a quitté Bathurst (50 pour 100 d'anglophones) pour se présenter dans cette circonscription de Migadoo-Chaleur. Ses chances d'être élus sont cependant faibles. Il affronte le populaire maire de Petit Rocher (Pierre Godin) et un ministre du PC.

Sur les 23 circonscriptions choisies par le PA, 15 sont détenues par les libéraux et huit par les conservateurs.

De ce nombre, les militants de ces partis ont donné congé à quatre députés (deux libéraux, deux conservateurs) avant même que les électeurs n'aient la chance de le faire le jour du scrutin.

Autre détail intéressant, un candidat du Parti acadien est anglophone. Il s'agit de Patrick Clarke, 28 ans, né à Vancouver et ayant longtemps vécu au Québec avant de venir s'installer au Nouveau-Brunswick en 1976.

Comme on le signalait hier, deux circonscriptions sont particulièrement intéressantes à surveiller lundi, soit Memremcook (près de Moncton) et Restigouche-Ouest (dans le nord) où deux prêtres très populaires se présentent. Les chances d'élection du Père Donatien Gaudet sont faibles mais il est fort plausible que le curé Armand Plourde (Restigouche-Ouest) donne au PA son premier siège à l'Assemblée législative de Fredericton.

Dans le reste de la province, les

■ Le symbole acadien, le drapeau à l'étoile de Marie, flotte au vent plus que jamais. page A-2

conservateurs dominant à peu près partout, sauf dans la région portuaire de Saint-Jean où l'ancien leader libéral Robert Higgins avait réussi à arracher la victoire de quatre libéraux sur sept en 1974.



Bourassa n'écarte pas un retour à la politique

L'ex-premier ministre québécois, Robert Bourassa, n'envisage pas revenir à la politique pour le moment. Il ne s'est toutefois pas gêné pour dénoncer, à l'occasion du colloque du Centre québécois des relations internationales, hier, au Château Frontenac, le projet de souveraineté-association du gouvernement Lévesque. M. Bourassa, qui sera dorénavant professeur à l'université Laval, a notamment démolit systématiquement la thèse défendue la veille par le ministre Claude Morin.

■ Voir nos informations et le billet de Claude Beauchamp aux pages A-4, A-12.



Robert Bourassa, hier, au colloque international.

sommaire

- Annonces classées G-A à G-20, H-4 à H-10
- Bandes dessinées B-10, H-10
- Bridge H-9
- Carrières et professions F-4 à F-11
- Dans le sens du poil B-10
- Décès H-11
- Echecs H-7
- Feuilleton H-6
- Habitat B-5 à B-9
- Horoscope H-9
- La bonne chère C-7 à C-9
- Mot mystère H-4
- Mots croisés H-5, H-8
- Où aller à Québec D-9
- Patron H-5
- Philatélie B-11
- Sciences B-4
- Tourisme E-1 à E-13

météo

Dégagement partiel aujourd'hui à Québec avec un maximum de 12. A l'est, nuageux avec averses et un maximum de 10. Demain, nuageux.

détails à la page G-1



Laurette Robillard, présidente du Conseil.

Offensive des femmes

A 48 heures de la publication de l'énoncé de politique sur la condition féminine, lundi, LE SOLEIL consacre aujourd'hui un dossier sur le Conseil du statut de la femme, le travail effectué et traite des projets d'avenir de cet organisme.

page B-1

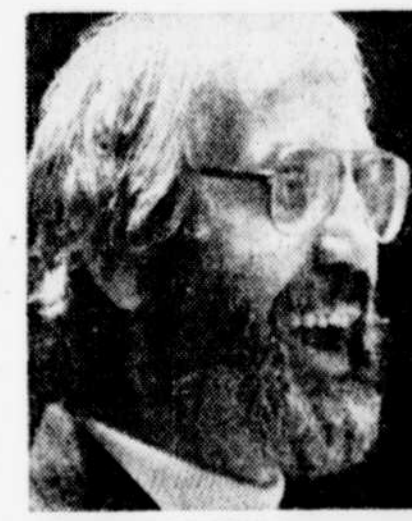
L'avenir de place Royale

A compter d'aujourd'hui, et ce jusqu'au colloque de la mi-novembre sur l'avenir de la place Royale, LE SOLEIL consacre une partie des pages Habitat aux mémoires soumis cette semaine au ministre des Affaires culturelles. En résumé, aujourd'hui, ceux des Placements RDP inc., de la Société d'archéologie de Nouvelle-France et du Comité des citoyens de place Royale.

pages B-6, B-7

Un mal mystérieux

L'autisme infantile est une maladie à la fois rare et mystérieuse. Seulement 4 enfants sur 10,000 en sont atteints. Mais cette maladie "nouvelle" comporte plusieurs inconnues. A compter de lundi, Le Soleil publiera le premier d'une série de quatre articles sur ce mal mystérieux. Le journaliste Anne-Marie Voisard, qui a consacré deux semaines à ce dossier, décrira le comportement plutôt imprévisible et bizarre de ces enfants autistiques.



Raymond COUTURE

Le sport à 50 ans

Raymond Couture, professeur de musique au Collège de Lévis, ne pèse plus que 153 livres après avoir atteint les 218 livres en 1973, année où il a redécouvert le sport par le biais de la course à pied. Jean St-Hilaire centre sur lui le premier d'une série de quatre articles sur le sport à 50 ans.

page C-2

TIRAGE DU 20 OCTOBRE NUMÉRO GAGNANT

Si vous n'avez pas gagné cette fois-ci, conservez quand même votre billet identifié.

Tirage spécial de l'Halloween. Il est valide pour les six tirages hebdomadaires des 13, 20, 27 octobre et des 10, 17, 24 novembre.

Si la liste ci-dessus et la liste officielle de l'Ordinateur ne concordent pas, celle de l'Ordinateur prévaut.

A213608.....\$100,000

A-13608.....\$1,000

A-3608.....\$200

A--608.....\$100

A---08.....\$20

Il est valide aussi pour les 3 prix de \$100 000 du tirage du 3 novembre. Tous avec numéros décomposables.



Loto Canada
La loterie nationale

Hôpitaux et services sociaux à couteaux tirés

Roger BELLEFEUILLE
Une lutte sourde, tenace et âpre se livre depuis plus d'un an entre l'Association des hôpitaux de la province de Québec (AHPQ) et l'Association des centres de services sociaux du Québec (ACSSQ).

Les enjeux: la juridiction administrative, budgétaire et professionnelle sur les quelque 600 travailleurs sociaux oeuvrant en milieu hospitalier.

Pour la seule région socio-sanitaire de Québec (03), cette juridiction, exercée comme partout ailleurs par le Centre de services sociaux, implique une masse budgétaire de plus de \$3,5 millions et quelque 125 travailleurs sociaux.

D'une part, l'AHPQ dénonce ce qu'elle qualifie de monopole inacceptable de la part des CSS et ceux-ci accusent l'AHPQ de vouloir faire marche arrière en recréant la situation qui prévalait avant l'application, en 1973, de la Loi sur les services de santé et les services sociaux.

En fait, il s'agit des tribulations d'un mariage forcé et non consommé de partenaires qui veulent tous deux porter le pantalon.

L'entremetteur, en l'occurrence le ministère des Affaires sociales (MAS), a pourtant déjà tranché dans ce débat.

Le 26 juin dernier, le sous-ministre des Affaires sociales, M. Jean-Claude Deschênes, invitait par lettre les deux parties à mettre fin à "leur rivalité" sur cette question.

Estimant que ce conflit avait déjà "suffisamment consommé d'énergie", il les enjoignait à conclure des ententes de nature à "clôre le dossier".

La position du MAS est pourtant claire et nette: les CSS en vertu de la Loi sur les services de santé et les services

sociaux et de ses règlements, ont la responsabilité d'assumer les services sociaux auprès de la population qui recourt aux centres hospitaliers.

Toutefois, si les deux organismes jugent, d'un commun accord, que les règles du jeu doivent être modifiées, il se montre disposé à reconsidérer sa position.

Or, les deux parties semblent encore loin de cette entente souhaitée.

Une bi-céphalie

Un forum organisé, à Québec, par l'Association des hôpitaux du Québec, division soins psychiatriques, a mis une fois de plus en relief l'âpreté du débat.

Les intervenants principaux: le Dr Jacques McKay, pédo-psychiatre et directeur général du centre hospitalier de Rivière-des-Prairies, en banlieue nord de Montréal et M. Jean Rousseau, travailleur social, directeur général du Centre de services sociaux de Québec.

Le Dr McKay est catégorique: les travailleurs sociaux oeuvrant dans un centre hospitalier doivent relever uniquement et exclusivement de l'établissement qui les emploie. Cette intégration, selon lui, favoriserait un meilleur fonctionnement dans les hôpitaux et viendrait corriger "une partie du gigantisme dont souffrent les CSS".

Pour le Dr McKay, le recours par les hôpitaux aux CSS pour obtenir, par le biais de contrats de service, les praticiens sociaux nécessaires est un échec total. Il évalue d'ailleurs à 50 pour 100 la perte de rendement d'un responsable de service social hospitalier depuis l'avènement de cette formule "bi-céphale".

L'approche de M. Rousseau est plus nuancée et équilibrée. Faisant face à un auditoire restreint mais manifestement hostile, il a préconisé une évaluation en profondeur de la situation et la mise en

place de nouvelles modalités de fonctionnement, si nécessaire.

A son avis, toutefois, le législateur s'est mépris en prenant pour acquis, avec des échéances trop serrées par surcroît, que les professionnels accepteraient "spontanément" à subordonner leurs intérêts à l'objectif de complémentarité entre les divers établissements du réseau des affaires sociales.

Il estime en outre que ni les professionnels, ni les établissements, ni la population ne peuvent se permettre d'assumer les coûts d'un retour en arrière.

Un difficile consensus

L'AHPQ a mis sur pied un comité pour cerner de plus près ce litige, comité que préside M. Léopold Beausoleil, directeur général du centre hospitalier Robert-Giffard, de Québec. Les premières constatations de ce comité, selon les renseignements fournis par M. Beausoleil, sont à l'effet que le consensus est loin d'être fait sur ce sujet — rapatriement ou non-rapatriement des praticiens sociaux — par les administrations hospitalières dans l'ensemble de la province. Toutefois, il y aurait tendance, à cette instance, de préconiser le rapatriement, mais selon M. Beausoleil, les tenants de cette approche manquent "d'arguments valables", sinon dénoncer la situation de "monopole" des CSS.

Pour la région 03, cependant, toujours selon M. Beausoleil, de 80 à 85 pour 100 des 125 praticiens sociaux oeuvrant dans les hôpitaux de la région sont en faveur du statu quo, à la condition toutefois qu'il y ait redéfinition des programmes.

Un total de 23 centres hospitaliers de la région sur une possibilité de 45 sont liés par contrats de service avec le CSS.

Le drapeau acadien vit ses meilleurs moments

par Léonce GAUDREAULT
envoyé spécial du Soleil

GRANDE ANSE — Dans le nord et nord-est, on a rarement vu autant de drapeaux acadiens que ces temps-ci. Le Parti acadien s'en sert tellement dans l'actuelle campagne qu'il en est presque devenu le symbole d'identification. Ceux qui le brandissent sont forcément "suspçonnés" d'être pour le Parti acadien.

Le long de la route 11, près de Grande-Anse, on trouve une maison

peinte aux couleurs de ce drapeau, officiellement adopté par les associations acadiennes. Il s'agit d'un drapeau tricolore bleu, blanc, rouge, marqué au coin d'une étoile (l'étoile de Marie). C'est une maison d'un pêcheur que les enfants ont décorée ainsi à l'occasion des fêtes de villages l'été dernier.

Pas d'erreur, il doit y avoir des sympathies pour le Parti acadien. Mme Edmond Basque confie en effet qu'elle va sans doute voter pour le PA ainsi que son mari, d'autant plus que l'un de leurs enfants, Gloria, mariée, y milite actuellement.

Mais ce vote paraît moins sûr qu'il ne l'était. Gloria venait d'apprendre par l'Évangéline, le matin même, que le parti proposait la création à long terme d'une province acadienne. Pourtant, le parti ne paraît pas chercher à escamoter cet objectif. "Pas comme au Québec," dit-elle, un peu incrédule et inquiète. Les Anglais vont fermer la Brunswick Mines. Et elle donne l'exemple de la Sun Life au Québec. La comparaison paraît avoir un certain poids pour elle.

La convention collective du SFPQ, du COPS et de la PACT ont expiré le 30 juin 1978. Les contrats des travailleurs affiliés à la CSN, à la FTQ, à la CEQ et à la PAPT deviendront caducs le 30 juin prochain.

Salaires d'employés de... (Suite de la première page)

syndicat de façon à faire ressortir les pourcentages réels d'augmentation de chacune des catégories de travailleurs. Les conseillers du président Harguindeguy seront tous consultés, aujourd'hui, pour faire le point sur la situation et une conférence de presse sera tenue

dans les jours prochains afin de rendre compte des décisions.

Quant aux autres groupes en négociation, soit le Cartel des organismes professionnels de la santé (en majorité des infirmières) et les enseignants anclo-catholiques (PACT) les proposi-

tions salariales devraient suivre la semaine prochaine.

La convention collective du SFPQ, du COPS et de la PACT ont expiré le 30 juin 1978. Les contrats des travailleurs affiliés à la CSN, à la FTQ, à la CEQ et à la PAPT deviendront caducs le 30 juin prochain.

AGENTS DE BUREAU				
Echelon	Ressources (Personnes)	Salaires en 1978	Salaires en 1979	Salaires en 1980
1	280	\$ 8,772	\$ 9,112	\$ 9,112
2	447	\$ 9,136	\$ 9,495	\$ 9,495
3	560	\$ 9,519	\$ 9,879	\$ 9,879
4	662	\$ 9,901	\$10,280	\$10,280
5	535	\$10,301	\$10,700	\$10,700
6	443	\$10,720	\$11,139	\$11,139
7	443	\$11,175	\$11,595	\$11,595
8	401	\$11,612	\$12,052	\$12,052
9	375	\$12,139	\$12,599	\$12,599
10	339	\$12,613	\$13,092	\$13,092
11	3057	\$13,159	\$13,658	\$13,658
Sous-total:	7542			
CHEFS D'EQUIPE				
1	26	\$13,104	\$13,604	\$13,604
2	57	\$13,614	\$14,133	\$14,133
3	113	\$14,123	\$14,663	\$14,663
4	153	\$14,669	\$15,229	\$15,229
5	118	\$15,233	\$15,813	\$15,813
6	60	\$15,816	\$16,416	\$16,416
7	706	\$16,416	\$17,055	\$17,055
Sous-total:	1233			
TOTAL	8775			

Les employés retournent au travail ce matin chez Paquet

Depuis ce matin, le magasin de la Compagnie Paquet Inc., situé sur le boulevard Charest, a rouvert ses portes à la clientèle, après six semaines de grève de ses 183 employés syndiqués.

Selon les quelques informations obtenues hier soir, les employés, réunis en assemblée spéciale, ont voté majoritairement pour le retour au travail. Le résultat du vote a été de 106 en faveur de

l'acceptation des conditions de travail proposées lors des dernières séances de négociation, il y a près de deux mois, et de 56 contre.

La grève avait été déclenchée le 8 septembre, et il y a environ deux semaines, un groupe imposant d'employés avait exigé une assemblée générale des syndiqués, alléguant que

les dernières offres patronales ne leur avaient pas été soumises avant le déclenchement de la grève.

Cette question est encore en instance devant les tribunaux.

Il semble que les représentants des deux parties avaient convenu, hier, de ne pas élaborer sur la décision prise pour le retour au travail aujourd'hui.

**L'EXPERIENCE
C'EST
VOTRE
GARANTIE**

**SERVICE
24
HEURES
PAR
JOUR**

683-2281




bolē INC.
offre aux
commerces
et industries

**près de 50 ans
d'expérience en
BRULEURS
A L'HUILE**

Nos spécialistes ayant chacun près de 25 années d'expérience vont veiller à l'entretien et au bon fonctionnement de votre système de chauffage.

- SPECIALISTE DE LA GLACE ARTIFICIELLE
- BRULEURS A L'HUILE — PLOMBERIE
- REFRIGERATION COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE
- CLIMATISATION - ELECTRICITE

1745, rue Alain, Québec, Qué., G1N 3Z8



LE LYS D'OR





Symbole d'excellence
des produits laitiers du Québec

Saviez-vous que le ministère de l'Agriculture du Québec (MAQ) honore du Lys d'Or les industriels laitiers dont les produits se distinguent par leur qualité supérieure? ...

Saviez-vous que, pour juger de la valeur de ces produits, les inspecteurs du Service des produits laitiers retiennent à l'improviste des échantillons qu'ils soumettent à l'analyse? ...

Quand il est question de lait et de beurre, de crème glacée et de yogourt, de cottage et de cheddar, de fromages fins et de poudre de lait...

LAISSEZ LE LYS D'OR ÉCLAIRER VOTRE CHOIX!



Gouvernement du Québec
Ministère
de l'Agriculture

Les employés provinciaux appuient les postiers

par Roch DESGAGNE

L'appui des employés du gouvernement du Québec à l'endroit de leurs confrères fédéraux des Postes s'est manifesté concrètement, hier, sur la ligne de piquetage levée devant le bureau central de la rue Saint-Paul.

Il n'en fallait pas davantage pour stimuler encore plus le dynamisme des postiers de Québec, dont la détermination à tenir le coup coûte que coûte semble irréversible.

Le premier geste de quelque 75 employés de l'Office de la construction du Québec, qui ont déclenché la grève hier matin, a été de rendre une visite de solidarité aux postiers qui assuraient le piquetage aux Postes, sur l'heure du midi. Le geste a été fort apprécié, si l'on en juge par les échanges d'opinions qui ont eu lieu au cours de cette brève manifestation.

Aujourd'hui, les postiers rendent la politesse, en reconstruisant les membres du conseil général de la CEQ, au Centre des congrès de la place Québec. Le président du Syndicat des postiers de Québec, M. Paul Lachance, a rencontré, hier, les dirigeants de la CEQ afin d'arrêter les détails de ce courant de solidarité syndicale qui s'est établi entre les employés provinciaux du Québec et ceux du fédéral présentement en procédures de négociation.

Après leur visite aux dirigeants de la CEQ, les postiers défilèrent de la place Québec au bureau des Postes, où se tiendra, vers 13 heures, un ralliement des effectifs syndicaux, pour faire le point sur la situation.

Le moral est bon...

Hier, à la quatrième journée de grève, le moral des postiers de Québec semblait toujours aussi bon, et il n'avait d'égal que la détermination des piqueteurs à maintenir leurs positions.

"Si nous arrêtons, ils vont en entrer 750 à Orsainville", affirmaient les grévistes. "On va se tenir debout, comme des hommes,

solidaires, jusqu'à ce qu'ils enlèvent leur loi et qu'ils commencent à négocier...", ajoutaient les postiers.

Selon les travailleurs des postes à Québec, c'est leur employeur, le gouvernement fédéral, qui impose les inconvénients de la grève à la population. "Le gouvernement ne nous a pas donné le choix", rappelait le président Paul Lachance, en s'adressant à ses confrères hier midi, sur les marches de l'immeuble de la rue Saint-Paul. "On a une bataille à livrer, et on la fait", enchaînait-il.

Stimulés par le recul des autorités gouvernementales, qui accordaient un sursis aux postiers, où se donnaient à elles-mêmes un délai, dans l'émission des injonctions et des mandats d'arrestation, les postiers de Québec paraissent confiants du succès imminent de leur grève et du défi à la loi spéciale ordonnant leur retour au travail.

Des messages

La situation est demeurée stationnaire, dans l'ensemble, quant aux postiers de la région de Québec, hier.

Les pancartes qu'ils arborent comme leurs commentaires, reflètent le mécontentement général, tout en affirmant leur détermination et leur solidarité.

"On va y'en voter une loi spéciale à Trudeau aux élections"; "Nous, on fera pas un pas en arrière"; "Saluez Bryce Mackasey et son successeur, pas meilleur, Gilles Lamontagne"; "S'ils pensent écraser tous les autres syndiqués en se servant des postiers, ils se trompent"; ce sont là quelques-uns des messages que les postiers de Québec demandaient au journal LE SOLEIL de transmettre à leur employeur, le gouvernement fédéral.

Les postiers de Québec se relaient, en groupes imposants, devant l'édifice des Postes, et suivent de très près le moindre développement qui peut survenir en haut lieu, relativement à leur conflit.



L'appui des employés du gouvernement du Québec a stimulé encore davantage le dynamisme des postiers.

La livraison d'une enveloppe coûte \$4.95 par la poste privée

par Elyette CURVALLE

Une enveloppe, qui voyagerait par la poste affranchie à \$0.14 coûte \$4.95, au particulier ou à l'entreprise qui s'adresse à une compagnie privée de livraison du courrier telle que Purolator à Neufchâtel. Le même tarif s'applique aux colis de moins de cinq livres.

A ce prix, ce ne sont pas toutes les entreprises qui peuvent confier leur courrier aux soins de ces compagnies. Toutefois, celles-ci voient le volume des envois augmenter de 20 à 35 pour 100 depuis le début du conflit aux postes.

"Tout le monde est sous pression, déclarait, hier, une personne du Service de livraison de Québec, le volume des envois dans notre cas a pratiquement doublé."

C'est au niveau des livraisons inter-cités, entre Québec, Montréal, Toronto, Ottawa, que l'on note la plus grosse augmentation du trafic de courrier.

Pour Robert Baril, gérant de district de Purolator, l'augmentation du volume du courrier qui passe par le dépôt de l'avenue Chauveau, provient de clients réguliers qui, au lieu de

n'envoyer qu'une partie (la plus urgente) de leur correspondance ou de leurs colis, comme ils le faisaient jusque là, envoient le tout, incluant ainsi les envois qui, moins urgents, étaient confiés à la poste.

Il s'agit surtout de transferts de documents entre succursales à l'intérieur d'institutions bancaires ou de compagnies. La compagnie Purolator s'était préparée à une éventuelle grève des postiers en prévoyant une répartition différente des tâches. "L'importance des opérations à Purolator nécessite beaucoup de planification, il est évident que dans ce cas, cette planification s'intensifie. Les représentants, par exemple, qui normalement vendent des contrats, viennent aider aux expéditions et à la réception des colis."

Le gérant de la compagnie de livraisons assure n'avoir engagé aucun personnel supplémentaire, "mais, dit-il, les bureaux sont ouverts sept jours sur sept et nous avons des camions sur la route 24 heures par jour. Nous n'avons même pas le temps de faire les vérifications mécaniques et les changements d'huile qui s'imposent".

M. Baril estime à environ 500 le

nombre quotidien d'envois supplémentaires. Cinq cents à \$4.95 minimum.

Le déroulement des opérations est simple: chaque jour, des camions arrivent des quatre coins de la province jusqu'au dépôt de Neufchâtel; là, ils sont déchargés et leur contenu réparti dans des camionnettes qui distribuent le courrier dans Québec, dès le lendemain matin. Vers 13h, c'est l'opération de collecte des envois qui fait suite à la distribution et les véhicules reprennent le chemin du dépôt où le courrier est réparti dans les camions qui le délivrent à Sept-Îles, Chicoutimi, Rimouski... Purolator compte 23 bureaux dans la province. Il en existe 30 en Ontario, 10 dans les Maritimes et huit dans les provinces de l'Ouest.

La compagnie est implantée depuis 12 ans à Québec. M. Baril a commencé seul, voici 12 ans, et c'est lui qui effectuait les livraisons. Aujourd'hui, la compagnie emploie, à Québec, 125 personnes et elle a une flotte de 64 véhicules. Croissance que n'ont certes pas entravé les conflits qui se sont succédés dans les postes ces 10 dernières années.

Si la firme voit croître (d'environ 20

pour 100, déclare M. Baril) le nombre de ses clients à la faveur de la grève des postiers, "nous ne prenons, ajoute le gérant, aucun contrat supplémentaire". Ces nouveaux clients doivent venir au dépôt, à Neufchâtel, pour y déposer leurs envois.

La salle de repos des chauffeurs a été transformée en salle de réception des colis et fonctionne 10 à 12 heures par jour.

La firme Dicom connaît, elle aussi un surcroît de travail "depuis lundi, nos activités ont augmenté de 30 à 35 pour 100 et plus ça va, plus ça augmente", répondait un employé.

D'après les personnes interrogées, certaines compagnies qui avaient eu à souffrir de la grève des postes de 1975, se seraient, depuis, organisées pour parer à de nouveaux conflits. En développant, par exemple, des systèmes de circulation interne du courrier qui soient autonomes ou en passant des contrats avec des compagnies privées qu'elles utilisent au moins une fois par semaine, à des tarifs préférentiels, tarifs qui s'appliquent à toutes les livraisons si la fréquence de celles-ci augmente.



Le Soleil, Jacques Deschênes

"On va y'en voter une loi spéciale à Trudeau aux élections", ont lancé les postiers.

CAMION GMC "Pick-Up"
Cabine fibre de verre, très propre, tout équipé, bas millage.
\$4500.
681-7871

CHAMBRES DE MOTEL à louer à la semaine
Boulevard Laurier.
653-7221

MONT STE-ANNE
4 1/2 meublé, chauffé
Un mille des pentes
523-1313 692-2514

POUR VOS PLACEMENTS
— OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA
— OBLIGATIONS DIVERSES 10%
— ACTIONS LISTÉES EN BOURSE
DEPUIS 1920 CONSULTEZ:
GEOFFRION, ROBERT & GÉLINAS L.TÉE
250 ouest, Grande-Allée, Québec
529-0091

EXAMEN DE LA VUE
Dr Albert Garant O.D.
(jadis à la Cie Paquet Inc.)
maintenant au
625 est, boul. Charest. Tél.: 523-0523
(face à Greenberg)
VERRES DE CONTACT: MOUS, DURS, DOUBLES FOYERS.

LE CLARIDGE BUREAUX À LOUER
Minimum 350 p.c. — \$240 mois
Maximum 4,000 p.c. — \$2840 mois
SERVICES COMPRIS
687-3231 - 683-3041

SAVIEZ-VOUS QUE...
Le Docteur Baignoire peut refaire l'émail de votre baignoire à domicile, sans la retirer de son emplacement? Choix de couleurs, si désiré.
Pour renseignements: 628-3823

POMPES VENTE - REPARATION
RESIDENTIEL - COMMERCIAL
POMPES INDUSTRIELLES
STE-FOY
1830 O. BOUL. HAMEL, STE-FOY 872-5622

LAVE-AUTO AUTOMATIQUE
De marque Sherman
Modèle 3040 avec brosses
En très bon état. Toute offre raisonnable sera considérée. Pour tout renseignement, communiquer avec:
M. Marcel Gouin - (418) 423-4272

FAITES TRAVAILLER VOTRE "PICK-UP" POUR VOUS
• DOMPEUSES (hoist)
• Panneaux hydrauliques (tail gate)
• Leviers hydrauliques (towing)
• Treuils (winch)
DISCAM INC.
Équipement de Pick-Up
280 est, 75e Rue
Charlesbourg, Qué. G1M 1M8
Tél: (418) 626-0874

CLINIQUE DE REPARATIONS ET DE FABRICATIONS DE PROTHÈSES DENTAIRES
PAUL BERNARD LE DENTUROLOGISTE
845 BL. ST-CYRILLE, O. (COIN BELVEDERE)
687-3016

mise au point de système de chauffage?
GUILLLOT
EXPERTS EN PLOMBERIE-CHAUFFAGE-ÉLECTRICITÉ
661-9211

dépôts à terme garantis
à l'intention exclusive de nos membres et aux adhérents éventuels.
2 ans: 10%
1 an: 9 3/4% - 6 mois: 9 1/2%
(Montant minimum \$3000.)
Intérêts versés semi-annuellement.
Institution inscrite à la Régie de l'Assurance-dépôts du Québec
CAISSE D'ÉPARGNE ET D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE QUÉBEC
229 est, boul. Charest / 529-3353

éditorial

LE SOLEIL

Président du conseil et Editeur:
Jacques-G. Francoeur

Président et directeur général:
Paul-A. Audet

Vice-président et trésorier:
Charles-A. Poulin

Rédacteur en chef et Editeur adjoint:
Claude Beauchamp

Directeur de l'information:
Claude Masson

Directeur de l'édition:
Marcel Pépín

L'exercice académique de Pierre Marois

Il y a plus de quarante ans, le gouvernement québécois procédait à ses premières interventions législatives en matière de sécurité au travail. Ces premières interventions visaient essentiellement à réparer les dommages de l'industrialisation en indemnisant les victimes d'accidents de travail.

La législation québécoise du travail s'est sophistiquée à mesure que l'industrie inventait de nouvelles techniques plus efficaces mais également plus dangereuses qui amenaient une augmentation incessante des accidents et des maladies du travail.

Les grandes centrales syndicales du Québec ont eu, il y a quelques années, le grand mérite de faire prendre conscience aux Québécois de l'augmentation inquiétante des accidents du travail et des risques accrus de maladies professionnelles.

Tout cela a amené une réévaluation complète des actions gouvernementales en matière de santé et de sécurité du travail, parallèlement à un examen des risques encourus par les travailleurs dans l'exercice de leurs fonctions.

Après un an de réflexion, le ministre d'Etat au développement social, M. Pierre Marois, a

dévoilé jeudi, le projet de législation qu'il considère comme une politique globale de la santé et de la sécurité des travailleurs.

L'ultime but du ministre Pierre Marois est d'éliminer les causes d'accident et de maladie au travail. Au lieu, dit-il, de réparer les pots cassés, ce qui coûte un milliard de dollars à la société québécoise chaque année, il vaut mieux investir dans la prévention.

Pour atteindre ce but, il mise sur une structure d'intervention dont le succès est largement dépendant de la sensibilisation et du sens des responsabilités des Québécois.

La démarche du ministre est adulte mais peut-être trop académique quand on la considère en fonction de toutes les autres relations de travail. Elle s'établit en effet à partir de l'hypothèse que l'harmonie règne entre les patrons et leurs employés et que tous collaborent au mieux-être de l'entreprise et de ses travailleurs.

Or, l'expérience la plus élémentaire des relations de travail démontre que l'affrontement est, hélas, presque permanent entre patrons et employés. Le projet gouvernemental fournit donc une arme de plus aux employés pour paralyser l'entreprise s'ils le désirent.

Il leur suffit de mettre la procédure du "danger imminent" en marche pour arrêter toutes les opérations, en période de renouvellement de convention collective, par exemple. La perspective est réjouissante pour les syndicats, mais elle est désastreuse pour le patronat, tout autant que pour le gouvernement qui rate ainsi l'objectif visé.

Mais même dans l'hypothèse d'une approche sereine de la part des travailleurs, ceux-ci mettront sûrement en doute l'efficacité des comités paritaires de santé et de sécurité, proposés, cette formule étant déjà dans d'autres domaines considérée de plus en plus comme un mécanisme inutile.

Au lieu d'introduire maintenant dans sa politique ce nouveau droit de cesser de travailler en face d'un danger jugé imminent, avec toute la lourde procédure et l'odieuse qu'elle entraîne autant pour le travailleur que pour l'entreprise, le ministre Marois devrait prudemment jouer la carte sûre de la formation et de l'information, surtout auprès des jeunes.

Il y a un énorme rattrapage à faire de ce côté, tout autant d'ailleurs que dans le secteur de la surveillance des installations et l'application des

mesures coercitives contre les entreprises négligentes.

Une fois, cette première étape de formation bien amorcée, le gouvernement pourrait s'attacher à définir le droit de cesser de travailler dans le domaine des maladies professionnelles où l'information et la formation ne peuvent, contrairement au secteur des accidents du travail, suffire.

D'ailleurs, la définition établie par le ministre du danger immédiat dans le cas des maladies professionnelles constitue une pirouette de législateur sans grande utilité. Le livre blanc propose en effet que le travailleur ait le droit de cesser de travailler quand il est exposé à des substances qui peuvent constituer une atteinte immédiate et irréversible à sa santé. Or, les maladies professionnelles s'infilrent, pour la plupart, sournoisement et sur une longue période.

C'est une habile façon de contourner plusieurs questions d'actualité délicates, comme le cas de l'amiante. On ne pourra toujours les éviter.

Monique PAYEUR



richard daignault

la démocratie au québec

La foi de Claude Morin

S'il y a un trait de caractère qui ressort et qui domine chez Claude Morin, c'est la foi. Cet homme croit avec la foi du charbonnier en sa vision de l'évolution du Québec.

Il était ainsi alors qu'il était conseiller du Premier ministre Jean Lesage, dans les années 60. Il avait abondamment travaillé au façonnement du vocabulaire de la "révolution tranquille", à l'élaboration de liens tout à fait nouveaux entre Québec et les autres provinces du Canada, à la création de relations formelles entre Québec, la France et l'Angleterre et à la poursuite de la récupération de pouvoirs de taxation.

C'était la belle époque de la "possession tranquille de la vérité" (dixit Jean Lesage)

Je ne sais si je me trompe, mais l'impression qui me reste de Morin est celle d'un homme dont la pensée est en continue évolution. Son étapisme, sujet d'innombrables discussions chez les péquistes, sort de sa tête non pas comme une froide et machiavélique stratégie politique mais plutôt comme sa perception du sentiment populaire face à l'idée de nation québécoise, au sein d'une nouvelle confédération ou d'une nouvelle association avec les autres provinces du Canada.

C'est sa foi dans cette finalité qui lui permet, dans le cheminement concret de la politique, d'envisager en toute quiétude une succession d'étapes, chacune respectueuse de la volonté démocratique, qui selon lui ne peut qu'aboutir un jour à la souveraineté.

Ce seraient plus les forces objectives de l'histoire du Québec et du Canada qui achèveraient pour ainsi dire ce grand œuvre que le calcul politique proprement dit. C'est-à-dire que le calcul politique devrait être moulé à l'évolution de l'opinion. Celle-ci, inexorablement, se dirigerait de toute façon vers la souveraineté.

Pour lui, c'est l'histoire qui doit façonner la politique, non la politique l'histoire. Seul, évidemment, un technocrate qui a servi sous tous les régimes depuis 1960, peut ainsi voir les choses. C'est pourquoi, la fin de semaine dernière, à Donnacona, alors qu'il participait à la fête du 10^e anniversaire de la fondation du PQ, Morin s'est exclamé que la thèse de la souveraineté-association était "invincible".

Cette vision platonicienne, suspendue pour ainsi dire entre le passé et l'avenir, veut laisser aux vivants le soin de cheminer en toute bonne foi, en toute sécurité, vers l'objectif idéalisé, malgré les attaques qui peuvent surgir de ceux qui

n'ont pas la même interprétation de l'histoire ou de ce qui forge l'histoire.

Dans ce schéma de pensée, ceux qui veulent plus d'autonomie pour le Québec, tout en maintenant le lien fédéral, devraient appuyer le PQ et les indépendantistes puisque les victoires autonomistes du PQ resteront. Par contre, les partisans irréductibles de l'indépendance tolèrent le détour par la souveraineté-association, en se disant qu'ils se rapprochent de leur objectif principal.

Ce n'est ni du machiavélisme ni la mise en veilleuse d'un idéal, de la part de Morin. Il s'agit plutôt de la démarche d'un homme pour qui la partisanerie n'est qu'un accessoire à la politique.

Est-ce que tout cela fonctionne comme le PQ l'anticipe?

A mon avis beaucoup moins que le PQ ne le croit. Le clivage éventuel entre les souverainistes et les fédéralistes est inévitable. Il y aura des camps, des partisans.

Ceux qui, de part et d'autres se fieront à l'invincibilité d'une thèse risquent d'avoir la surprise de celui qui, avec la meilleure foi du monde, croyait jadis être en possession tranquille de la vérité.

au fil des idées

Sartre et Jean-Paul II

par Gérard MARIER

Je venais de lire ce mot de Jean-Paul Sartre: "J'ai pincé le Saint-Esprit dans les caves, et je l'en ai expulsé; l'athéisme est une entreprise cruelle et de longue haleine; je crois l'avoir mené jusqu'au bout."

J'ai pincé le Saint-Esprit, j'ai fait main basse sur lui; je l'ai expulsé de son lieu fort; l'édifice de la foi tombe en miettes.

Je venais de lire ce passage de Jean-Paul Sartre quand une amie me téléphona. Visiblement heureuse, elle me dit simplement: écoute, j'écoute. C'était les cloches de la cathédrale. Nous avons un nouveau pape, lui criai-je. Qui est-il? De quelle ville d'Italie? lui demandai-je. En entendant qu'il était de Cracovie, ce que personne n'avait pressenti, je pensai aux mots de Sartre: j'ai pincé le Saint-Esprit. Coup sur coup, après l'élection de Jean Paul I, l'Esprit saint déroulait toutes les prévisions.

Qui a pincé le Saint-Esprit? Est-ce certain que l'édifice de la foi tombe en miettes?

En mettant en une lumière incomparable la présence de l'Esprit saint, inaccessible à notre emprise, l'élection de Jean Paul II, choisi avant tout pour son bon combat de la foi le consacra témoin de la vérité.

Comme chacun de nous, le pape connaît les doutes; sa foi est une foi éprouvée, et c'est bien qu'on imagine pas une foi de pape d'une autre qualité que la nôtre: elle est un combat, rien de moins. Mais Jésus nous a prévenu. Si notre foi à nous tous passe au cribble comme le froment, Jésus prie pour la foi de Pierre, à nouveau affermi, affermis-

se ses frères à son tour (Luc, 22, 31 à 32).

Notre foi, je pourrais dire notre espérance, n'est à l'abri d'aucun coup. Notre foi-espérance reste à découvert, vulnérable. Qui peut se vanter que demain il espérera encore?

J'espère garder la foi, mieux encore j'espère qu'elle grandira dans toute sa force et dans toute sa plénitude. Loin d'élever les doutes à la dignité de valeur à promouvoir, je vais employer à les dépasser, à les surmonter parce que je pressens en eux une maladie.

Dans ses romans ostroïevski révèle-tous les doutes de son esprit; il n'en cache aucun. Les doutes de ses héros sont les siens propres; leur déchirement perpétuel, le sien aussi. C'est donc sans surprise que nous apprenons que le plus célèbre écrivain russe était un vagabond, sans demeure, lié à aucune forme de vie stable. Or il est remarquable qu'en présentant les doutes de Dostoïevski à qui il voue la plus grande admiration, Nicolas Berdiaïeff rappelle l'épilepsie de l'écrivain, épilepsie ou se révèle les profondeurs de son esprit. Doutes, épilepsie; le rapprochement est révélateur. Les doutes sont une maladie particulièrement répandue; nous connaissons tous des instables et des inquiets: victimes des doutes notre société en crée des multitudes.

L'avenir n'appartient pas à ceux qui pincent le Saint-Esprit mais à ceux qui le prient, pour que le combat de l'espérance et de la foi soit possible chaque jour jusqu'au retour du Seigneur.

(L'abbé Gérard Marier est conseiller en éducation chrétienne à Nicolet)

billet

La rentrée de Robert Bourassa

Ainsi l'ancien premier ministre Robert Bourassa a choisi la route de sa réintégration dans la vie quotidienne québécoise: il donnera un cours en économie, sur les marchés communs, à la Faculté des sciences sociales de l'université Laval.

Certains étudiants ont fait des gorges chaudes de cette nomination mais les agitateurs en herbe n'ont pas réussi à semer l'émoi qu'ils souhaitent. Ils voulaient un professeur marxiste à la place de M. Bourassa. Outre le fait que c'est à la Faculté qu'incombe la responsabilité de définir, après toutes les consultations voulues, l'enseignement que les étudiants viennent recevoir à l'université, il y a déjà, dit-on, un professeur marxiste en fonction. Ça me semble suffisant compte tenu de l'intérêt pratique qu'il y a chez nous à apprendre le fonctionnement d'une économie marxiste enseignée par des intellectuels qui vivent (et vivent bien)... dans une économie de marché.

M. Bourassa dit avoir choisi Laval de préférence à Montréal, où il avait également une offre d'enseignement, à cause principalement du "bon climat" qui y règne: ce langage sybillin veut tout simplement dire "là où j'ai le moins de chance de me faire chahuter".

Humainement, ce doit être en effet extrêmement difficile pour M. Bourassa, ce retour dans la réalité québécoise.

C'est d'autant plus difficile qu'au fond, ce n'est pas l'enseignement qui intéresse M. Bourassa. L'ancien premier ministre ne pense qu'à une chose: la politique, la politique québécoise. C'est en tout cas le seul sujet dont il parle.

Sa rentrée est d'autant plus difficile que sa sortie ne fut guère réussie.

Pourtant, le soir de la défaite, le 15 novembre 1976, Robert Bourassa avait eu un comportement très digne, le comportement d'un politicien capable de perdre avec grâce.

Puis subitement ce fut ce qu'il faut bien appeler un exil, une fuite: M. Bourassa n'a pu supporter le ressentiment que les libéraux lui manifestaient. Et Dieu sait que la reconnaissance, ce n'est pas le fort des libéraux. Ils ne pardonnent pas la défaite. Les héros d'hier sont vite oubliés.

Mais M. Bourassa veut redevenir un héros. Un héros dans la politique. Pas ailleurs. Il est convaincu que ce sont les circonstances qui l'on mal servi durant ses années de pouvoir. Il croit que la population le comprendra et qu'un jour, peut-être, elle lui redonnera sa chance.

Au fond, c'est pour tenter cette chance que Robert Bourassa revient à l'université comme professeur: il veut refaire le chemin, le même chemin qu'il y a quinze ans. Il veut retrouver son pied-à-terre dans le milieu universitaire, s'appuyer sur les jeunes, voisins des intellectuels: son ancienne recette.

Il veut repartir de là. Ça a marché une fois.

Sans doute cherche-t-il à forcer le destin. Il aimerait tant que l'histoire se répète.

Claude BEAUCHAMP

Les injonctions seront défiées

Les postiers contestent la légalité de la loi

par Patricia POIRIER

OTTAWA (PC) — Les postiers en grève depuis lundi n'ont absolument pas l'intention de retourner au travail et défieront toute injonction que le

gouvernement fédéral obtiendra pour mettre fin à leur piquetage.

Le président des 23.000 postiers, M. Jean-Claude Parrot, a annoncé hier à Ottawa que son syndicat a décidé de

contester en Cour fédérale la validité de la loi spéciale qui a été adoptée mercredi par le Parlement pour obliger ses membres à mettre fin à la grève légale.

La loi spéciale qui est entrée en vigueur dès minuit et une minute jeudi matin, prévoit des amendes quotidiennes de \$100 pour les syndiqués qui défient la loi, tandis que les leaders syndicaux sont passibles d'amendes de \$2.500 plus \$250 pour chaque jour de grève.

M. Parrot a expliqué que les postiers ont enregistré leur requête en Cour fédérale à Toronto, hier en fin d'après-midi.

Le syndicat allègue que la loi est contraire à la déclaration des droits de l'homme du Canada qui reconnaît l'égalité de tous devant la loi.

La requête indique également que certains amendements de la loi spéciale, (la loi C-8) n'ont pas été adoptés dans leur version française, ce qui serait inconstitutionnel.

Les Injonctions

Hier aux Communes, M. Otto Lang, qui parlait à titre de procureur général du Canada, a annoncé qu'il allait demander des injonctions pour interdire les piquets de grève dans cinq grandes villes du Canada, soit Montréal, Halifax, Calgary, Toronto et Vancouver. Il appert que ces injonctions seront demandées dès lundi matin.

M. Parrot a indiqué, hier à Ottawa, que son syndicat a retenu les services de plusieurs études juridiques à travers le Canada qui se préparent à contester ces injonctions.

Il n'est pas certain que les juges accorderont ces injonctions, a soutenu le leader syndical, en rappelant qu'en 1975, à Montréal, une injonction avait été refusée.

La deuxième fois qu'elle fut demandée par le fédéral, le juge Lamb a dit qu'il la retarderait pour une période de sept jours afin de permettre au gouvernement de solutionner le litige par la médiation et non la coercition.

Qu'a arrivera-t-il si le gouvernement fédéral obtient ses injonctions, la semaine prochaine?

"Nous continuerons à exercer notre droit de faire la grève," répond imperturbable, le leader des 23.000 postiers.

M. Parrot a indiqué que les postiers de Sault-Ste-Marie en Ontario ont déjà affirmé qu'ils iraient en prison et que leurs épouses les remplaceraient sur les lignes de piquetage.

M. Parrot a répété qu'il est prêt à aller en prison, puisque le syndicat n'a pas les moyens de payer les amendes qui pourraient être imposées.

Le gouvernement fédéral n'a pas encore porté d'accusations pour incitation à désobéir la loi spéciale, contre les leaders syndicaux.

M. Lang a laissé entendre hier que les avocats du fédéral préparent la

preuve nécessaire en vue de porter des accusations contre les syndiqués.

Aux Communes, il a dit qu'il étudiait tous les recours possibles, y compris le congédiement tel que le prévoit la loi sur les relations de travail de la fonction publique.

M. Parrot a soutenu que la loi spéciale est tout à fait discriminatoire puisqu'elle élimine les droits qui sont accordés aux postiers en vertu de la loi de la commission de la fonction publique.

La loi accorde le choix entre l'arbitrage et la conciliation avec le droit de grève, a-t-il rappelé, mais le fédéral amende rétroactivement la loi.

"C'est comme si le gouvernement fédéral refusait de finir la partie après avoir joué les deux premières périodes", a-t-il dit.

L'arbitre-médiateur qui devra imposer une nouvelle convention collective d'ici 90 jours, selon la loi, n'a pas encore été nommé. Le ministre des Postes, M. Gilles Lamontagne, a indiqué que son collègue du Travail, M. André Ouellet, était toujours à la recherche de cette personne, et que sa nomination serait annoncée d'ici quelques heures ou quelques jours.

"Pourquoi pas quelques mois," a crié un député de l'opposition. L'Opposition a vivement critiqué le gouvernement parce qu'il a été incapable jusqu'ici de faire respecter la loi spéciale.

Le Syndicat des postiers est assuré de l'appui financier et moral de l'aile québécoise de l'Alliance de la fonction publique du Canada.



Les facteurs ont réussi à entrer au bureau de poste central d'Ottawa, hier, en évitant les accrochages avec les postiers. Ils avaient en effet attendu d'être assez nombreux (110 environ) pour franchir la ligne de piquetage.

Constitution: Trudeau ne peut agir sans les provinces

OTTAWA (PC) — Le premier ministre, M. Trudeau, n'a pas la force politique ("political muscle") suffisante pour donner suite à ses propositions constitutionnelles sans le consentement des provinces, déclare le premier ministre de Colombie-Britannique, M. Bennett.

Dans une interview qui sera diffusée dimanche au réseau de Global Television, M. Bennett déclare que les menaces de M. Trudeau d'agir unilatéralement n'ont aucun sens. Entre autres raisons, parce qu'il en est dans la cinquième année de son mandat.

Le premier ministre (créditiste) donne avis que sa province entend participer davantage aux prises de décision.

Il signale qu'il serait facile à la Colombie-Britannique de s'isoler au-delà des Rocheuses mais qu'elle ne le veut pas.

M. Bennett a fait connaître mardi ses propres modifications de la constitution. L'une des principales, ce serait de répartir le Canada en cinq grandes régions: l'Atlantique, le Québec, l'Ontario, les Prairies et la Colombie-Britannique.

Quand il en parlera à la conférence constitutionnelle fédérale-provinciale du 30 octobre au 1er novembre, M. Bennett fera chorus avec M. Allan Blakeney, de la Saskatchewan, et M. Peter Lougheed, de l'Alberta pour réclamer que les provinces

aient davantage le contrôle des taxes sur leurs richesses minérales.

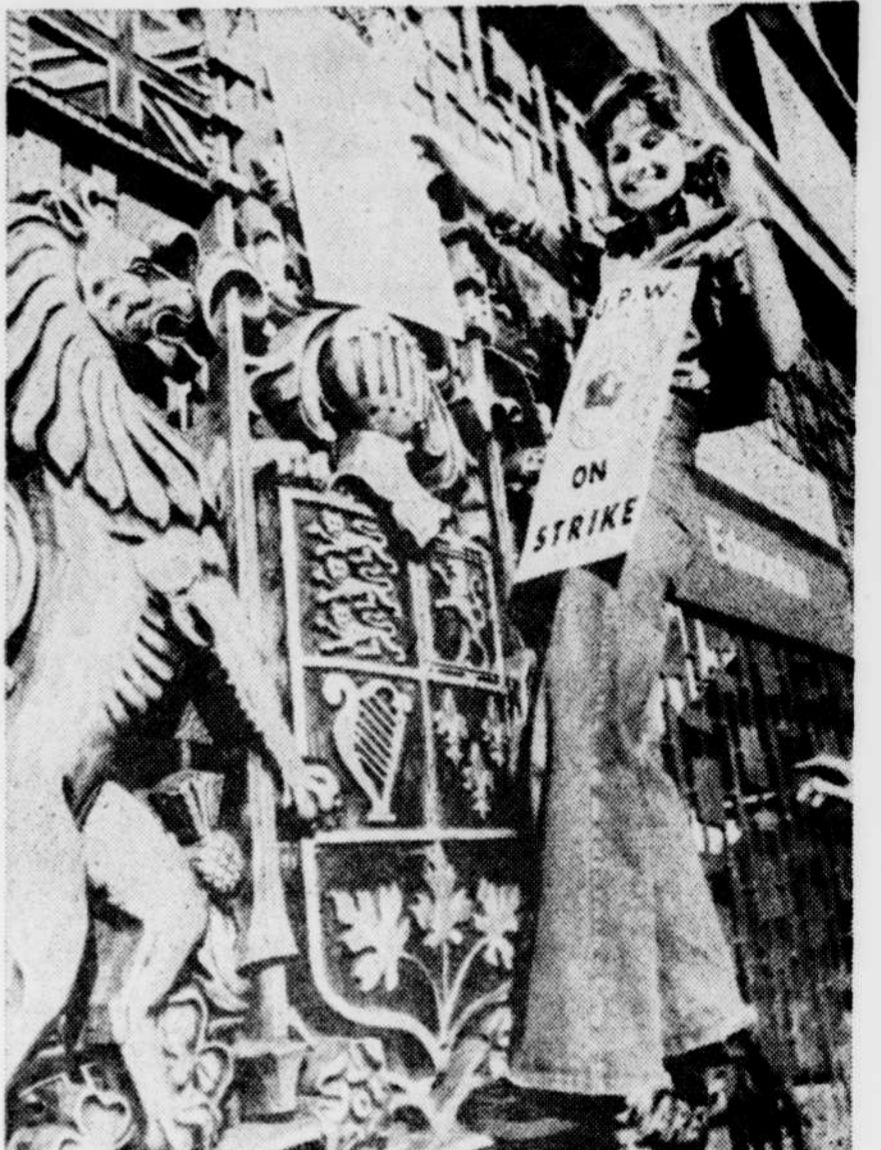
La Saskatchewan a subi récemment plusieurs échecs en Cour Suprême dans ce domaine et l'Alberta depuis plusieurs années se plaint des interventions du pouvoir central dans la fixation des prix et des taxes du pétrole et du gaz naturel.

M. Trudeau a présenté en juin dernier ses propositions de changements à la constitution et doit en faire connaître de nouvelles, modifiées, au cours de la présente session.

Le premier ministre du Canada aurait voulu que soient votées au plus tard le 1er juillet 1979 les modifica-

tions relatives à la Cour Suprême et au Sénat, et en juillet 1981 celles qui ont trait au partage des pouvoirs.

A la conférence d'août à Regina, les premiers ministres des provinces ont rejeté cet horaire, disant que toutes les propositions devraient être discutées simultanément et, si acceptées, entrer en vigueur à la même date.



A Edmonton, les postiers ont ouvertement défié la loi et une gréviste a escaladé la façade du bureau de poste local pour y accrocher une pancarte.

ALPHONSE BLONDEAU & FILS LTEE

NOUVEAU BUREAU DE DIRECTION



Président: M. Jean Blondeau



Vice-présidente: Mme Rita Dubois-Blondeau



Secrétaire-trésorier: M. Raynald Verreault



Administrateur: M. Donat Blondeau



Administrateur: M. Romain Blondeau



Administrateur: Mlle Michèle Blondeau

Monsieur Jean Blondeau, maintenant actionnaire majoritaire et président de Alphonse Blondeau & Fils Limitée, annonce de nouvelles nominations au conseil d'administration de la compagnie, lequel est formé des personnes ci-dessus.



Nous avons 4 formules d'assurance-vie, laissez-moi vous les expliquer simplement!

- assurance-vie entière permanente avec valeurs de rachat
 - assurance temporaire fixe pour des durées de 5 - 10 - 15 - 20 - 25 - 30 ou à l'âge de 60 et 65 ans
 - assurance temporaire décroissante pour des durées de 5 - 10 - 15 - 20 - 25 - 30 ou à l'âge de 60 et 65 ans
 - assurance spéciale pour conjoints \$25 000.00 comptant ou rente mensuelle
- téléphonez à L'entraide et demandez plus de renseignements à une de nos représentantes.

(418) 681-0663

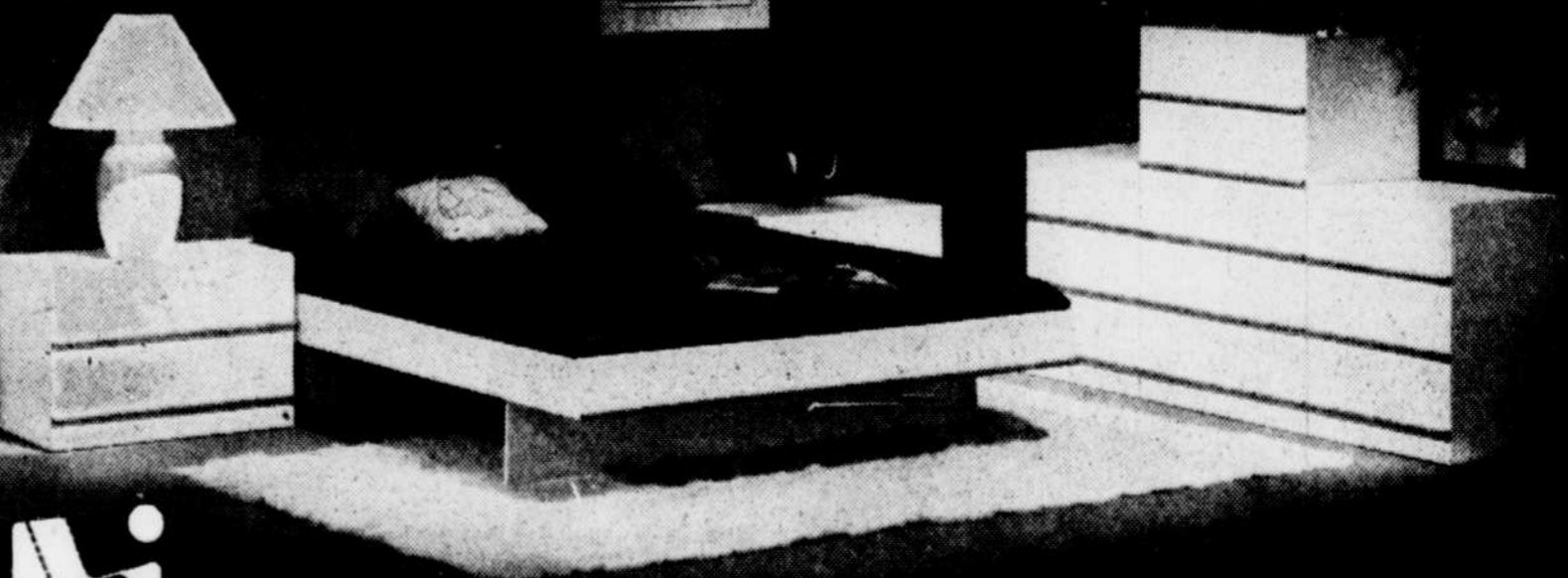


L'ENTRAIDE assurance-vie

un produit québécois

DIVERS MODULES LAMINÉS BLANC ET ORNÉS DE CHÊNE NATUREL

\$965. L'ENSEMBLE



LE MOBILIER INTERNATIONAL

231, ST-PAUL, QUÉBEC, TÉL.: 692-0760 / PLACE STE-FOY, STE-FOY, TÉL.: 656-9545

faits divers

Fin de l'enquête Charest

Refus du coroner d'entendre un témoin deux fois

par Guy DUBE

C'est sur une note obscure qu'a pris fin, hier, la longue enquête du coroner sur les circonstances ayant entouré la mort de Richard Charest, ce Québécois de 18 ans qui aurait été trouvé pendu dans un local de la centrale de police de Québec, à 1h30, le 12 août dernier.

D'une part, le coroner Stanislas Déry a refusé à l'avocat de la famille Charest, Me Mario Bilodeau, d'entendre à nouveau le caporal Jean-Pierre Cantin, celui-là même qui dit avoir découvert Richard Charest pendu et l'avoir "déroché".

D'autre part, Me Bilodeau a à nouveau demandé au coroner la permission de faire

des représentations avant de clore l'enquête. Me Déry a précisé qu'il lui est impossible de souscrire à cette demande parce qu'il fallait respecter les coutumes des enquêtes du coroner.

Verdict remis

Le coroner Déry rendra son verdict dans quelques semaines, en présence du public, et les médias d'information seront avertis préalablement de la date, de l'heure et du lieu où ce verdict écrit sera rendu. Me Déry doit, entre-temps, lire quelque 2.500 pages de notes sténographiques.

Que s'est-il passé?

Beaucoup de points sont demeurés obscurs tout au

long de l'enquête et les 17 témoins entendus dans la seule journée d'hier n'ont pas permis d'éclaircir ces points. Ces témoins étaient des clients d'une brasserie du quartier Saint-Eoch de Québec, à l'extérieur de laquelle était survenue une fusillade, dans la soirée du 11 août dernier. Richard Charest faisait partie de ces clients. Tous avaient été conduits au poste de police pour interrogatoire et c'est à ce dernier endroit que le drame est survenu.

D'abord le mystérieux "gros blond". Ce "policier-fantôme", on ne l'a pas vu en cour. Il n'a, par conséquent, pas témoigné. Existe-t-il? Des témoins ont juré avoir vu un tel policier dans le bloc cellulaire, avant et après le

décès de Richard Charest. L'un d'eux a dit que le "gros blond" aurait battu Charest quelques minutes avant qu'il soit découvert pendu. Un autre a dit que ce "gros blond" lui a fendu le nez en fermant une porte.

Ensuite les fameuses trois plaies "d'arrachement" au bras gauche du jeune Charest. Plaies que n'a pas remarquées le Dr Richard Authier lors de l'autopsie. Après l'exhumation du corps de Charest, au cours d'un deuxième examen en compagnie de deux autres pathologistes, le Dr Authier n'a pas remarqué davantage ces plaies. Après avoir examiné des photographies que Mgr Raymond LaVoie a fait prendre du cadavre, la veille des funérailles, le

spécialiste est retourné voir le cadavre de Charest et a finalement vu ces plaies. Plaies qu'il a qualifiées de "curieuses et bizarres". C'étaient trois morceaux de peau arrachés, difformes, jusqu'à la chair vive. Plaies qui, selon le témoignage du spécialiste, ont été causées dans les moments précédant la mort du jeune Charest.

Puis le court laps de temps dont Charest a disposé pour se pendre. Entre 1h26 et 1h29, selon la preuve étalée devant le coroner Déry. Trois à quatre minutes pour nouer un grand foulard d'au moins six pieds de longueur par 15 pouces de largeur à un treillis métallique. Pour attacher ce foulard à son cou avec deux noeuds. Pour se pendre. Et, finalement, pour s'asphyxier.

qu'elle avait vu son frère, isolé dans le local "D". Richard Charest lui avait alors demandé si elle possédait les \$40 qui devaient lui servir pour verser un cautionnement.

Outre le Barreau, plusieurs organismes étaient représentés par des avocats tout au long de l'enquête Charest. On pouvait remarquer la présence de la Ligue des droits de l'homme; de la Commission des droits de la personne et du Groupe de défense des droits des détenus. La ville de Québec avait un avocat qui la représentait. Le Syndicat des policiers était représenté par deux avocats. Comme la famille Charest. Sans oublier, bien sûr, le procureur du ministère public, Me Michel Bouchard.

Et tous ces gens ont pris des notes. Les avocats des organismes représentés doivent, de leur côté, remettre des rapports qui pourraient être suivis de recommandations au ministre de la Justice, Me Marc André Bedard.

Le représentant du Barreau a d'ailleurs noté une anomalie: les enquêteurs de la sûreté municipale de Québec sont en conflit d'intérêt, parce que ce corps policier est impliqué dans cette cause, que ce soit directement ou indirectement.

Finalement, d'autres faits qui ont été l'objet de points d'interrogation à l'enquête de Me Déry:

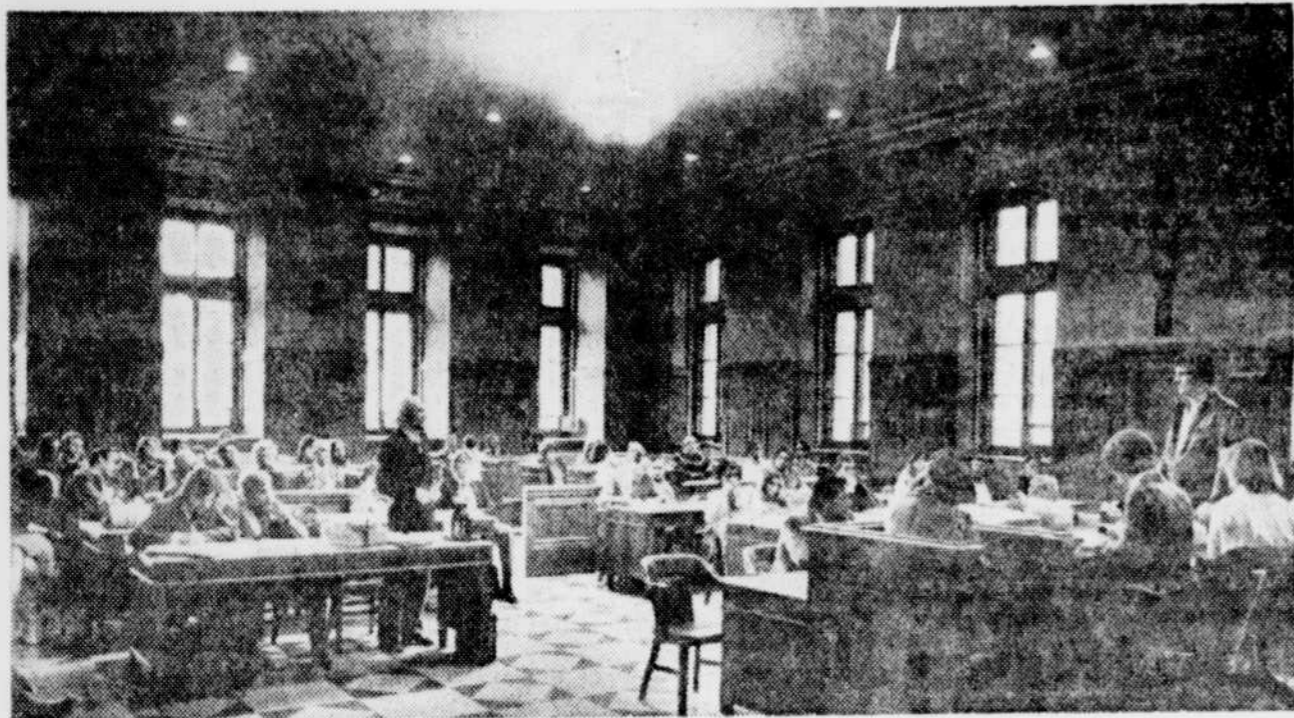
Pourquoi Richard Charest est-il le seul à avoir été menotté pour être conduit au poste de police, ce soir-là?

Pourquoi le jeune Charest a-t-il été gardé isolé, seul dans un local qui aurait pu en contenir plusieurs autres?

Comment se fait-il qu'un sous-officier (caporal Cantin), responsable du bloc cellulaire, n'ait pas vu que Charest avait sur lui un grand foulard

blanc de plus de six pieds de longueur?

Et, comment se fait-il que la Couronne n'ait pas fait entendre, hier, un témoin qui dit, dans sa déclaration signée faite aux enquêteurs, avoir entendu "un cri fort et court" peu avant que Richard Charest soit trouvé pendu? Ce témoin, Didier Lepage, de Montmorency, brillait par son absence au palais de justice de Québec, hier. La Couronne a exigé la présence et la déposition des autres personnes assignées. Pourquoi ne pas avoir insisté pour ce dernier témoin? Habituellement, quand un témoin qui a reçu un subpoena est absent, un mandat d'amener est émis. Rien n'a été fait en ce sens, hier après-midi.



Le Soleil, Gilles Lafond

Plusieurs points n'ont pas été éclaircis pendant la longue enquête du coroner sur l'affaire Charest.



Le Soleil, Gilles Lafond

Louise Charest, la soeur de Richard, a déclaré hier, que son frère n'avait aucune tendance suicidaire.



Le Soleil, Gilles Lafond

Le procureur de la Couronne dans l'affaire Charest, Me Michel Bouchard, interroge l'enquêteur dans cette cause, le détective Claude Brûlotte, de la sûreté municipale de Québec.



Hugette Proulx

13h00 - 14h00 / 21h00 - 22h00

Radio-Sexe
à CJRP



STE-FOY

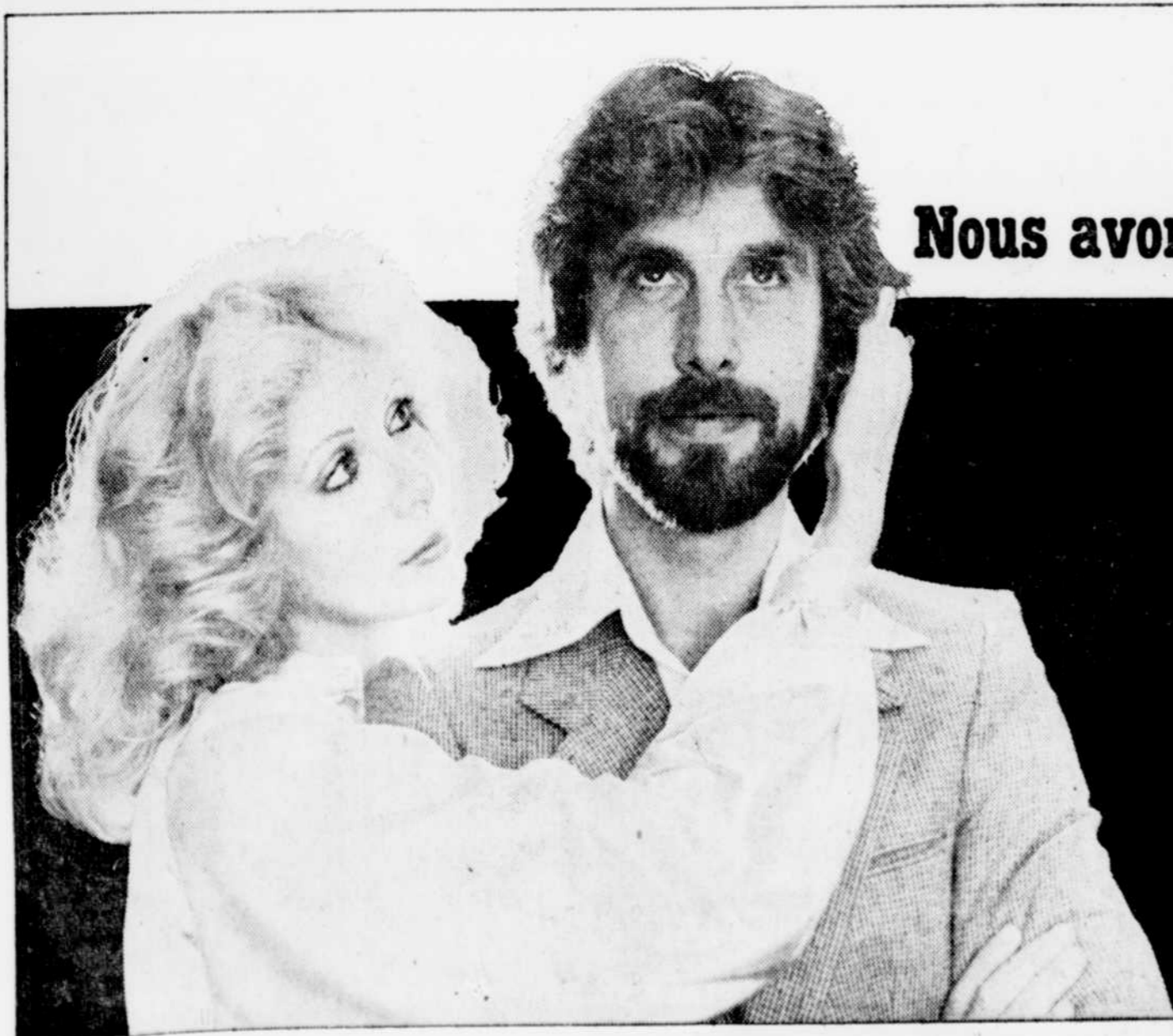


DR CAROL BARIL

dentiste

Les docteurs Bertrand Leminoux et Marcel Demers sont heureux d'annoncer à la population de Ste-Foy et ses environs que le docteur Carol Baril dispense maintenant ses services professionnels avec eux à 2835, chemin Gomin, Ste-Foy.

Le docteur Carol Baril est diplômée en médecine dentaire de l'Université de Montréal (1977).
Heures de bureau: lundi au vendredi de 8:30 à 17:00 heures, sur rendez-vous seulement. Téléphone: 653-9425 - 653-3249. (ANN 1)



Nous avons tous les deux la coupe Carlain

Maintenant, nous pouvons prendre nos rendez-vous ensemble.

En effet, Carlain vient d'ouvrir, dans un décor rajeuni, un salon de haute coiffure pour hommes et ses artistes capillaires se tiennent à la fine pointe de la mode en tout ce qui a trait à la coiffure aussi bien féminine que masculine.

Avec la coupe Carlain, nous sommes fous l'un de l'autre.

CARLAIN

Place Laurier, 3e étage 653-4049

AVIS



Assemblée nationale du Québec Bureau du directeur général des élections

Listes électorales annuelles 1978

Révision des listes

du 23 au 28 octobre inclusivement (Inscriptions, corrections, radiations, pour les sections urbaines)

Adresses des bureaux où vous devez vous présenter si votre nom n'apparaît pas sur les listes électorales dressées lors du recensement les 2, 3, 4 et 5 octobre.

Rendez-vous au bureau le plus près de votre domicile dans votre district électoral de 8 h à 22 h.

Pour avoir droit de vote à tout scrutin provincial, élections générales, élection partielle ou référendum, vous devez être inscrit sur la liste électorale.

VILLE DE QUÉBEC ET LA RÉGION DE QUÉBEC

Arthabaska

- Arthabaska 13 rue Rainville
- Plessisville (paroisse) 574 rue St-Calixte
- Plessisville (ville) 1819 avenue St-Charles
- Princeville 65 rue Des Érables
- Sainte-Victoire-D'Arthabaska 655 boul. Gamache (Victoriaville)
- Warwick 9 boul. Boulanger
- Victoriaville • 17B rue De Coursol (voisin du bureau du président d'élection) M. Gilles Mailhot 21 rue Roger 367 rue Notre-Dame Est

Beauce-Nord

- Beauceville Couvent Jésus-Marie 220 rue Grondin Ouest
- Saint-Étienne Centre administratif municipal 1 place Chamberland
- Saint-Henri 8 de la Gare
- Saint-Jean-Chrysostome 973 rue Commerciale
- Saint-Joseph-de-Beauce Hôtel de Ville de Saint-Joseph 637 avenue du Palais
- Saint-Lambert-de-Lauzon 115 avenue Roy
- Saint-Louis-de-Pintendre Salle Communautaire (sous-sol de l'église)
- Sainte-Marie (ville) • 51 rue Notre-Dame Salle publique M. Guy Crête

Beauce-Sud

- Saint-Georges • 775, 112e Rue Est M. Jacques Drouin
- Saint-Georges-Ouest 585, 21e Rue Ouest
- Saint-Martin 13, 10e Rue Est
- Saint-Prosper 8660 rue Jean-Paul

Bellechasse

- Lac-Étchemin Club de l'âge d'or 201, 2e Avenue
- Sainte-Claire 49 rue de l'Église
- Saint-Damien-de-Buckland Salle des Chevaliers de Colomb Rue Principale
- Ste-Germaine-Station • Route 277 M. Patrice Gagné

Bonaventure

- Bonaventure Mme Rodrigue Bujold Rue Principale
- Caplan • Manoir St-Charles Boul. Perron M. Paul-Henri Leblanc
- Carleton 538 rue Principale
- Maria M. Omer Boudreault Rue des Fauvettes
- New Richmond 182 boul. Perron Est
- Nouvelle M. John McNeil Rue Principale
- Paspébiac Salle municipale Rue Principale

Charlesbourg

- Charlesbourg • 177, 45e Rue Est M. Adrien Cloutier 4760, 1re Avenue (sous-sol de l'église St-Rodrigue) 9448 place de Chartres 5755 place Montmartre 7431 des Platanes (Orsainville) 35 place Les Bourgeois (Notre-Dame-des-Laurentides)
- Lac-Saint-Charles 547 rue Auclair
- Saint-Dunstan-du-lac-Beauport 32 chemin du Brûlé
- Stoneham et Tewkesbury Centre de ski Le Refuge
- Québec (partie) 8040 de la Pruchière (Charlesbourg-Ouest)

Charlevoix

- Baie-Saint-Paul 21 St-Jean-Baptiste
- Beaupré 11200 avenue St-Henri
- Clermont 100 rue Maisonneuve
- Sainte-Anne-de-Beaupré 9292 avenue Royale
- La Malbaie • 95 le Courtois M. Jean-Louis Boulianne

Chauveau

- Ancienne-Lorette 1465 rue St-Benoît
- Saint-Augustin-de-Desmaures 350, Route Nationale #138
- Sainte-Catherine 21 rue Hébert
- Saint-Émile 6 rue Rouleau
- Saint-Félix-du-Cap-Rouge 1344 place Blanchette
- Saint-Gabriel-de-Valcartier 1868 boul. Valcartier
- Shannon 27 Grogan's Route
- Val-Bélair 1007 de la Montagne Est
- Loretteville • 83 rue Giroux M. Georges-Henri Boutet
- Québec (partie) 85 rue Miramont (Neufchatel) 147 rue Mortagne (Neufchatel)
- Sainte-Foy (partie) 143 boul. St-Yves

Duplessis

- Fermont Centre Communautaire Salle no 4
- Gagnon 216, 4e Rue
- Havre-Saint-Pierre 1346 Boréal
- Port-Cartier 16, 2e Rue
- Schefferville 112 Knob-Lake
- Sept-Îles • 400 Arnaud M. André Laurin 107 Blanchette 3 Leventoux

Frontenac

- Bernierville 671 Principale
- Disraeli 135 rue Ste-Luce
- Thetford (partie Sud) 50 rue Paul VI
- Black Lake • 358 Ste-Marie M. Gaston Bergeron
- Thetford Mines 587 rue Landry 566, 8e Rue Ouest 36 rue d'Auteuil

Gaspé

- Chandler • 119A Commerciale Ouest M. Ludger Gagné
- Gaspé Sous-sol de l'église (Rivière-au-Renard) Sous-sol de la cathédrale de Gaspé
- Grande-Rivière Hôtel de Ville
- Murdochville Hôtel de Ville
- Newport Sous-sol de l'église Newport
- Percé Salle du Patro de Percé

Jean-Talon

- Québec (partie) • 850 chemin St-Louis M. Marc Caron 1330A chemin Ste-Foy 219 Père Marquette 175 Grande-Allée Ouest
- Sillery (partie) 1600 Persico

Kamouraska-Témiscouata

- Cabano 5 rue du Quai
- Lapocatière 1308, 4e Avenue
- Notre-Dame-du-Lac 685 Mgr Gagnon
- Pohénégamook M. Bernard Lavoie Rue du Moulin (Estcourt)
- Saint-Pascal 730, 30e Rue Albert
- Dégelis • 518 avenue Caron M. Bruno Thibault

Lévis

- Bernières 550 rue de l'Aréna
- Charny 646, 10e Rue
- Lauzon 274 St-Joseph
- Lévis • 5 de la Terrasse M. Marc Barry
- Saint-David-de-L'Aubervière 36 rue Hallé
- Saint-Nicolas 656 Marie-Victorin
- Saint-Rédempteur 155 rue des Lilas
- Saint-Romuald-D'Etchemin 52 St-Eustache

Limoilou

- Beauport (partie) 3100, chemin Royal 3075, St-Samuel
- Québec (partie) • Centre Monseigneur Marcoux 1885 chemin de la Canardière M. Emery Fournier 488, 7e Rue 651, 20e Rue 46, de la Colombière Ouest 2464 de la Ronde

Lotbinière

- St-Agapit • 1179 Principale J.-Raymond Lemay
- Saint-Apollinaire 38 rue Boucher

Louis-Hébert

- Sainte-Foy (partie) • 833 de Mons M. Michel Bériau 754 de Longpré 890 rue Moreau 763 Desrosiers 3013 Laroche, app. 2 3193 de la Concorde, app. 3 1300 Chambly
- Sillery (partie) Pavillon Parent Cité Universitaire

Matane

- Cap-Chat 16 rue Labrie
- Price 44 rue Fournier
- Sainte-Anne-des-Monts 388, 1re avenue Ouest
- Matane • 120, avenue Jacques-Cartier Madame Cécile Gauthier

Matapédia

- Amqui 37 rue Normand
- Mont-Joli 24 rue Charest
- Causapsal • 6 rue Morin M. Marc Bouchard

Montmagny-L'Islet

- Cap-Saint-Ignace 579 route du Petit Cap
- Montmagny Couvent de Montmagny 55 de la Fabrique
- L'Islet • Route des Pionniers Ouest M. Pierre Fafard
- Saint-Jean-Port-Joli Collège Fleury 318 rue Verrault
- Saint-Pamphile 9 avenue du Foyer
- Sainte-Perpétue 271 avenue Principale

Montmorency

- Beauport (partie) • 17 rue Doyon M. Ferdinand Pouliot 3526 avenue Royale 218 avenue St-Michel 2510 du Sault 106 1/2 boul. François-Xavier
- Château-Richer 7788 avenue Royale
- L'Ange-Gardien 6953 avenue Royale
- Saint-Jean-de-Boischatel 21 rue Tardif

Portneuf

- Cap-Santé Centre de la rencontre Rue Déry
- Donnacona Aréna Donnacona Rue de l'Église
- Pont-Rouge Moulin Marcoux 1 boul. Notre-Dame
- St-Casimir • 185 6e Rue. M. Bernard Tessier
- Saint-Marc-des-Carières Hôtel de Ville 965 boul. Dussault
- Saint-Raymond (paroisse) Hôtel de Ville 375 St-Joseph
- Saint-Raymond (ville) Hôtel de Ville 375 St-Joseph

Rimouski

- Bic 12 rue de l'Église
- Pointe-au-Père • 547 rue du Fleuve M. André Michaud
- Rimouski 492 Lauzanne 341, 2e Rue Ouest 355 rue Doucet
- Rimouski-Est 540 St-Germain Est
- Saint-Fabien 2, 4e Avenue

Rivière-du-Loup

- Rivière-du-Loup • 205 Lafontaine M. Louis Blanchet
- Saint-Antonin 153 rue Principale
- Saint-Jean-de-Dieu M. Jean-Claude Malenfant Rue Gauvin
- Saint-Patrice-de-la-Rivière-du-Loup 221 de Louvière
- Trois-Pistoles 96 Notre-Dame Ouest

Taschereau

- Québec (partie) • 25 boul. Charest Ouest M. Lucien St-Laurent 265 rue St-Germain 575 rue du Roi 20 rue Ste-Ursule 500 rue d'Aiguillon

Vanier

- Québec (partie) 128 des Frères Ouest 1038, 2e Avenue 212 Marie-Louise 2104 rue Careau 1175 de Villemure
- Vanier • 152 Bélanger M. Jean-Paul Nolin

• Bureau du président d'élection.

N.B. Pour les autres districts, consultez le journal de votre région
Tout électeur peut demander, par écrit et sous serment, l'inscription de son nom sur la liste électorale de même que celle de ses proches parents domiciliés dans une section urbaine du même district électoral.

faits divers et justice

Demande d'injonction contre St-Basile Transport

par J.-Claude RIVARD

Le Comité paritaire du camionnage du district de Québec s'est adressé, jeudi, au juge Jean Moisan, de la cour supérieure, en demandant l'émission d'un bref d'injonction pour obliger la compagnie Saint-Basile Transport Inc. à faciliter l'accès de ses registres et de ses listes de salaire aux inspecteurs provinciaux.

Le recours a été pris en vertu du décret provincial relatif à l'industrie du camionnage, lui-même adopté en vertu de la loi québécoise des décrets de convention collective. C'est l'une des premières fois, au moins à Québec, que l'on a recours à une telle procédure.

Cette demande d'injonction a été prise en délibéré.

Au nom du Comité paritaire, Me Pierre Ouellet a réclamé l'émission d'un ordre de la cour devant obliger la compagnie à se conformer à un règlement qui oblige le propriétaire d'une entreprise de camionnage, opérant dans un rayon de 30 milles de Québec et de ses limites, à deux choses principales: la première est que l'on verse périodiquement un pourcentage des salaires payés pour permettre au Comité paritaire de fonctionner normalement, la seconde est que l'on permette aux inspecteurs du comité de vérifier, de temps à autre, les registres et les livres de paye d'un employeur.

L'inspecteur Marius Pagé a révélé qu'il s'est rendu à deux reprises, les 14

et 30 août derniers, à Saint-Basile, pour tenter d'effectuer une telle vérification. Le gérant du trafic de Saint-Basile Transport Inc., M. Yves Marcotte, l'y aurait reçu avec un "non" catégorique.

Ce dernier est lui-même monté dans la boîte aux témoins pour révéler que son entreprise effectue le transport de ciment en sacs aussi bien qu'en vrac, pour le compte de Ciments du Québec Inc.

Interrogé par le procureur de la compagnie, Me Benoît Mailloux, M. Marcotte a précisé que ce transport s'effectue non seulement dans le district de Québec, visé par le décret, mais surtout aux quatre coins du Québec: Sainte-Rosalie, Bedford, Saint-Raphaël, La Pocatière, Trois-Pistoles, Rimouski, Matane, Paspébiac, Sainte-Marie de Beauce, Arvida, Dolbeau, Sept-Îles, Shawinigan et Saint-Marc. On y dessert, surtout pendant la belle saison, quelques marchands et surtout des entreprises de "ready-mix". Chiffres en main, il a démontré qu'en 1977, il s'est fait 709 voyages à l'extérieur de la zone, contre 625 à l'intérieur; et que l'on a transporté 15,053 tonnes de ciment à l'intérieur du district de Québec, contre 17,797 tonnes à l'extérieur.

Ce faisant, la compagnie entendait démontrer par l'intermédiaire de son procureur qu'elle n'est pas soumise aux impératifs du décret relatif à l'industrie du camionnage puisqu'elle bénéficie de l'exemption stipulée par l'article 3.01 en faveur des "camionneurs pu-

blies et leurs salariés lorsqu'ils font du transport sur une route régulière".

Le Comité paritaire prétend, de son côté, que cette défense est sans valeur, puisque le transport saisonnier effectué par Saint-Basile Transport Inc., pour le compte de sa compagnie soeur, de façon strictement saisonnière, ne constitue pas une "route régulière", au sens du texte de loi.

Il soulève enfin, la question suivante: comment donc peut-on faire pour appliquer le décret, autrement, si une entreprise de transport par camion occupe un champ d'activité partiellement dans la zone, partiellement hors la zone? Tout au moins, une telle entreprise a l'obligation de se conformer au décret pour le transport interne, lequel dans le présent cas représente de 50 à 55 pour 100 des activités annuelles de Saint-Basile Transport Inc..

La chose se complique cependant un peu; le procureur de la compagnie, Me Mailloux, a logé une requête pour que le recours en injonction soit déclaré irrecevable. Le juge a décidé de garder cette objection préliminaire en suspens, jusqu'à ce que sa décision soit rendue.

Pour Me Mailloux, on ne peut demander d'injonction, alors que la cour provinciale est actuellement saisie d'un litige opposant les mêmes parties, dans lequel le Comité paritaire réclame le remboursement de cotisations dues depuis juin 1976 (environ 0.30

pour 100 du salaire payé par les employés plus 0.30 pour 100 payé par l'employeur).

On invoque également qu'il y a litispendance et qu'un juge de la cour supérieure ne peut entendre l'actuel recours en injonction étant donné que des poursuites pénales ont été entre-

prises contre la compagnie en division des poursuites sommaires de la cour des sessions de la paix. Celle-ci se voit reprocher d'avoir enfreint le décret et la loi des décrets de convention collective.

Mais le Comité paritaire rétorque,

sur ce point, que les procédures menées de part et d'autre n'envisagent pas les mêmes fins. En cour provinciale, comme aux sessions de la paix, elles se réfèrent au non-paiement de cotisations. En cour supérieure, maintenant, elles portent sur l'inspection obligatoire des registres de la compagnie.

Marion ne convoitait pas le poste de gérant de la caisse

MONTREAL (PC) — M. Charles Marion n'a jamais été offusqué de ne pas avoir accédé au poste de gérant de la Caisse populaire de Sherbrooke-Est, lorsque son titulaire, M. Jean-Marie Lafontaine, est décédé en 1975.

C'est ce qu'il a expliqué, hier, à Mes Jean-Claude Rancourt et François Gérin, procureurs des accusés Jeanne et Claude Valance, qui ont entrepris la procédure de contre-interrogatoire.

De plus, se disant très satisfait de son poste de gérant de crédit, M. Marion a

précisé qu'il n'avait même pas songé à devenir gérant de l'institution qui l'emploie et qu'il ignorait même le salaire versé pour une telle fonction.

Puis, après avoir dit que ses relations étaient très bonnes avec l'actuel gérant, M. Stéphanne, la victime de la longue séquestration de 82 jours, a déclaré qu'il gagnait un salaire hebdomadaire de \$275, soit environ \$15,000 par année, et que c'était vrai qu'il avait déjà dit à sa secrétaire, Mlle Aline Yergeau, qu'il pourrait peut-être avoir mieux.

Quand on aborda les valeurs qu'il détenait, M. Marion a révélé avoir acheté, il y a deux ans, pour une somme d'environ \$35,000, un terrain de 100 acres, non loin de son chalet de Stoke. Il s'était mis en société avec un ami pour cet achat, sans qu'on sache trop de part et d'autre ce qu'on allait faire avec la terre.

A un procureur qui lui exhibait certaines cartes géographiques de la région de Sherbrooke, M. Marion a parlé de chasse et de pêche.

Effectivement, il a foulé plusieurs coins de cette région de l'Estrie mais jamais il ne s'était rendu jusqu'à Gould, le lieu de sa séquestration.

M. Marion devait conclure l'audience de la journée en donnant quelques précisions sur certaines de ses habitudes

quand il se rendait à son chalet de Stoke, là même où il avait été enlevé le 6 août de l'an dernier.

Niding aurait acheté un terrain à moins de 1¢ le pied carré

MONTREAL (PC) — "La Presse" dit que M. Gérard Niding, président du comité exécutif de Montréal, a effectué une série de transactions de terrains, en 1975, qui touchaient la puissante famille Désourdy, laquelle participait activement aux travaux de construction pour les Jeux Olympiques de 1976.

Le journal, citant des documents du tribunal préparés en relation avec de récentes descentes policières, dit que l'une des transactions de terrain à Bromont, à 80 kilomètres à l'est de Montréal, concerne la vente à M. Niding d'un lot de 300,000 pieds carrés pour \$2,500, ou moins d'un cent le pied carré.

ciaux Réjean Crête et Robert Beaudin, qui se sont servis des transactions de terrains comme d'une base pour demander des mandats de perquisition contre M. Niding et d'autres personnes.

"La Presse" cite les policiers Crête et Beaudin dans les documents comme déclarant: "M. Gérard Niding a fait venir à son bureau M. Roland Désourdy durant la semaine du 8 au 12 avril 1974 pour lui offrir la gérance de la construction du stade olympique, alors qu'aucune résolution autorisant M. Gérard Niding à procéder à l'octroi de contrats sans soumission n'avait été approuvée par le comité exécutif et le conseil de ville de Montréal".

"La Presse" précise que la transaction a été négociée par M. Germain Désourdy, maire de Bromont à l'époque.

M. Niding faisait savoir, la semaine dernière, qu'il ne serait pas candidat aux élections municipales en novembre. Il prenait cette décision à la suite de rapports publics, selon lesquels Régis Trudeau et Associés — un autre entrepreneur du chantier olympique choisis sans appel d'offres sur la recommandation de M. Niding — lui avait demandé de payer \$129,000 pour des travaux de construction exécutés à la maison de M. Niding à Bromont.

De plus, le journal dit que M. Niding a vendu un lot de 33,492 pieds carrés, en février 1975, pour \$1 et autres considérations à Les Investissements Bromont Inc., dont le président était M. Roland Désourdy.

En 1975, on apprit que M. Niding avait acheté à la famille Désourdy le terrain sur lequel la maison est bâtie. M. Niding a nié tout conflit d'intérêts, en disant qu'il avait acheté le terrain, tout comme il aurait pu l'acheter à la société de téléphone Bell ou à toute autre entreprise.

CONFERENCIER
Club Richelieu
Ste-Foy et
Ancienne-Lorette



M. Emile Froment

Les Clubs Richelieu Ste-Foy et Ancienne-Lorette vous invitent cordialement à entendre l'unique "Emile Froment" à l'occasion d'un souper, le mercredi 25 octobre 1978, à 18h30, au Holiday Inn Ste-Foy. Le titre de la conférence sera: "Les points sur les '74". Pour réservations: M. Jean-Guy Carignan 872-0643 (rés.) ou 636-8104 (bur.)

"La Presse" dit que les documents déposés au tribunal comprennent une déclaration des policiers provin-

COMMISSION SCOLAIRE EASTERN QUEBEC
EDUCATION DES ADULTES

COURS D'ANGLAIS ET DE FRANCAIS

SESSION SPECIALE DE JOUR

6 NOVEMBRE - 15 DECEMBRE
6 SEMAINES - 90 HEURES

La Commission scolaire Eastern Québec offre aux adultes qui ne peuvent profiter de ses services le soir, une session intensive de cours de français et d'anglais, langues secondes, qui se donneront le matin de 9:00 heures à midi, du lundi au vendredi. Le cours (six niveaux, débutants à avancés) est d'une durée de 90 heures. Les frais de scolarité sont de quarante (40) dollars incluant le matériel et les pauses-café. La session se déroulera à l'Auberge Quality Inn de Ste-Foy.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION
JUSQU'AU 27 OCTOBRE

Par téléphone, le jour: 688-8730
le soir: 683-1953

JOIGNEZ-VOUS A NOUS!

SERVICE D'ENTRETIEN D'EDIFICES

SPECIALITE NETTOYAGE de
plafonds, murs, planchers,
fenêtres, tapis, meubles.

Service de Un bon grand
conciergerie ménage

RESIDENCES, EDIFICES PUBLICS,
INDUSTRIES

ESTIMES GRATUITS

**LA MAISON DE VARENNES
& FILS INC.**

Tél.: 626-4287

Une façon de mieux faire vos travaux de grand ménage

Splendide
Horloge
Grand-père
en chêne.

\$1095

encadrements
ste-anne

FIAT — PEUGEOT

LIQUIDATION DE TOUS
NOS MODELES '78
plus quelques démonstrateurs
PEUGEOT et FIAT

LES '79 ARRIVENT!
IL NOUS FAUT DE LA PLACE...

Vite, il y a des économies
à réaliser, ou mieux encore
faites-nous une offre!

Location à long terme disponible.

ESSARD

49, BOUL. ST-JOSEPH, CHARLESBOURG, QUE. 623-5471

LE SOLEIL

PARTICIPEZ AU CONCOURS DESTINATION

LISBONNE

PORTUGAL

SUR LES AILES DE **CP Air**

Participation de l'Office national du tourisme du Portugal

Destinations CP Air

REMPLISSEZ LE COUPON
DANS CE JOURNAL
POUR PARTICIPER
AU CONCOURS

100 VOYAGES
GRATUITS
(50 couples)

faits divers et justice

Accusés de fraudes pour \$690,000

par Marcel COLLARD
Deux hommes faisant actuellement affaires à Montréal, dont un avocat québécois, ont été accusés, hier, au palais de justice de Québec, de fraudes se chiffrant par \$690,000 au total aux dépens de citoyens, au cours des deux dernières années.

M. Gilles Lefebvre, avocat et agent d'immeubles, ayant son domicile à Sillery, ainsi que M. Claude Gagnon, du 3460 rue Peel, à Montréal, subiront leur enquête préliminaire le 12 février 1979.

À la suite d'une proposition de faillite inscrite en janvier 1978, faillite consommée au début du présent mois, une enquête avait été entreprise par M.M. Roy-Ouellet et Claude Beaulieu, du service des enquêtes faillites et fraudes du ministère de la Justice, pour aboutir, hier, à la mise en accusation des deux hommes. Une pré-enquête avait au préalable été instruite devant le juge Albert Dumontier, juge en chef de la cour des sessions de la paix, mercredi.

Les deux prévenus, amenés devant le juge Jean Dutil, portaient les menottes aux poignets et ils ont dû s'astreindre à de sévères engagements pour recouvrer leur liberté. Ils devront remettre leur passeport respectif au greffe des sessions de la paix; s'engager à ne point solliciter un nouveau passeport; aviser les enquêteurs au moins six jours à l'avance de leurs déplacements à l'extérieur du Québec et de l'Ontario, en indiquant l'itinéraire projeté, les hôtels où ils descendront et fournir la liste des personnes qu'ils désirent voir; ne point entrer en communication avec les victimes et enfin, souscrire un cautionnement de \$5,000 par personne solvable.

Le juge Dutil a dit qu'il avait l'intention de limiter la liberté de leurs mouvements dans un rayon restreint de 50 milles de Québec, en raison de l'importance des fraudes et du coût prohibitif des recherches pour "aller courir à l'extérieur" les gens qui doivent comparaitre devant un tribunal, sans compter les difficultés administratives des requêtes en extradition dans certains pays.

Les deux hommes ont été accusés dans cinq chefs différents, des mêmes fraudes. Les fraudes auraient été commises à Québec et à Montréal, contre trois citoyens et une corporation pour un montant de \$15,000, entre le 13 et le 20 juillet 1978; à Sainte-Foy, en octobre 1976, de \$3,000 aux dépens d'un rentier; à Québec et Ville de la Baie, en septembre 1976, aux dépens de deux frères, pour une somme de \$50,000; à Québec et Saint-Raymond, en août 1976, de \$147,000 contre un citoyen; à Québec, le 28 avril 1976, aux dépens de deux personnes, pour une somme de \$30,000; et le 13 août 1976, à Québec, aux dépens d'un individu, pour une somme de \$75,000.

Cependant, on reproche à M. Lefebvre, outre les accusations précédentes, une fraude de \$30,000, entre le 3 octobre et le 3 novembre 1977, aux dépens d'un commerçant de Québec, et \$20,000, le 24 février, dont aurait été victime un optométriste de Québec.

Dans le cas de M. Gagnon, les fraudes s'élevaient à \$320,000 et celles de M. Lefebvre, à \$370,000.

Les deux accusés sont défendus par Me André Gaulin, le ministère de la Justice est représenté par Me Henri Gamache.

Nominations

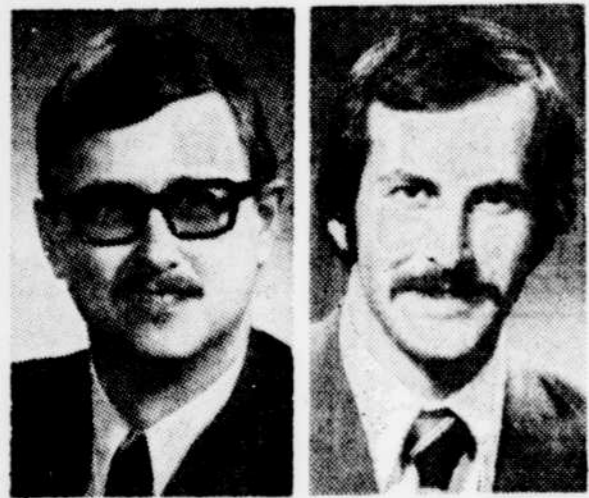
(PC) — M. Robert Tessier, conseiller-cadre et administrateur, a été nommé sous-ministre adjoint au ministère des Transports.

politiques et du développement des transports, devient également sous-ministre adjoint au même ministère.

Par ailleurs, M. René Vincent, qui était directeur des

Ces deux nominations ont été rendues publiques par le bureau du premier ministre Lévesque.

Le Comité des comptables agréés du Québec



M. Michel Giasson, F.I.C.A. M. Jacques Roy, F.I.C.A.
Le Comité des comptables agréés du Québec invite ses membres le 26 octobre prochain, à 14 heures au Holiday Inn de Sainte-Foy, à une journée spéciale sur l'assurance-vie. M. Michel Giasson, F.I.C.A., animera un séminaire sur l'assurance-vie alors que M. Jacques Roy, F.I.C.A., surintendant des assurances, sera le conférencier invité au souper de clôture.

Réervations: 643-1391 (ANN)



Ziebart... le symbole de la protection positive.

Votre voiture doit être protégée contre la rouille. C'est bien évident. Et si vous considérez la somme que vous avez investie dans cette voiture, vous ne pouvez vous contenter d'un deuxième choix. Certains vous diront que le zinc fait le travail à meilleur prix et d'autres qu'ils vous le feront plus vite. Mais votre concessionnaire Ziebart vous fera le travail comme il faut... du premier coup. C'est un expert dans la protection contre la rouille. Il est fier de son métier et il sait qu'il doit faire du bon travail pour que votre voiture soit vraiment protégée contre la rouille. Votre concessionnaire Ziebart devra réclamer que votre voiture soit exempte de tout dommage causé par la rouille. Et il dispose des outils, de la formation et de l'expérience pour vous fournir ce qu'il vous faut... une protection positive contre la rouille. Appelez-le dès aujourd'hui.

1295 rue Borne 683-8463 C'EST NOUS, OU LA ROUILLE. Ziebart

laliberté
AU COEUR DU MAIL ST-ROCH

Le véritable Ocelot Naturel

Une autre vedette de notre fascinante collection Haute Fourrure...

Fourrure très recherchée, d'un luxe incontestable, le véritable Ocelot Naturel ne peut rester inaperçu. Son tacheté facile à identifier attire les regards et fait la convoitise des élégantes. Pour un achat aussi important, vous avez intérêt à consulter les plus grands spécialistes en Fourrure au Québec. Une visite chez Laliberté vous convaincra du choix incomparable.

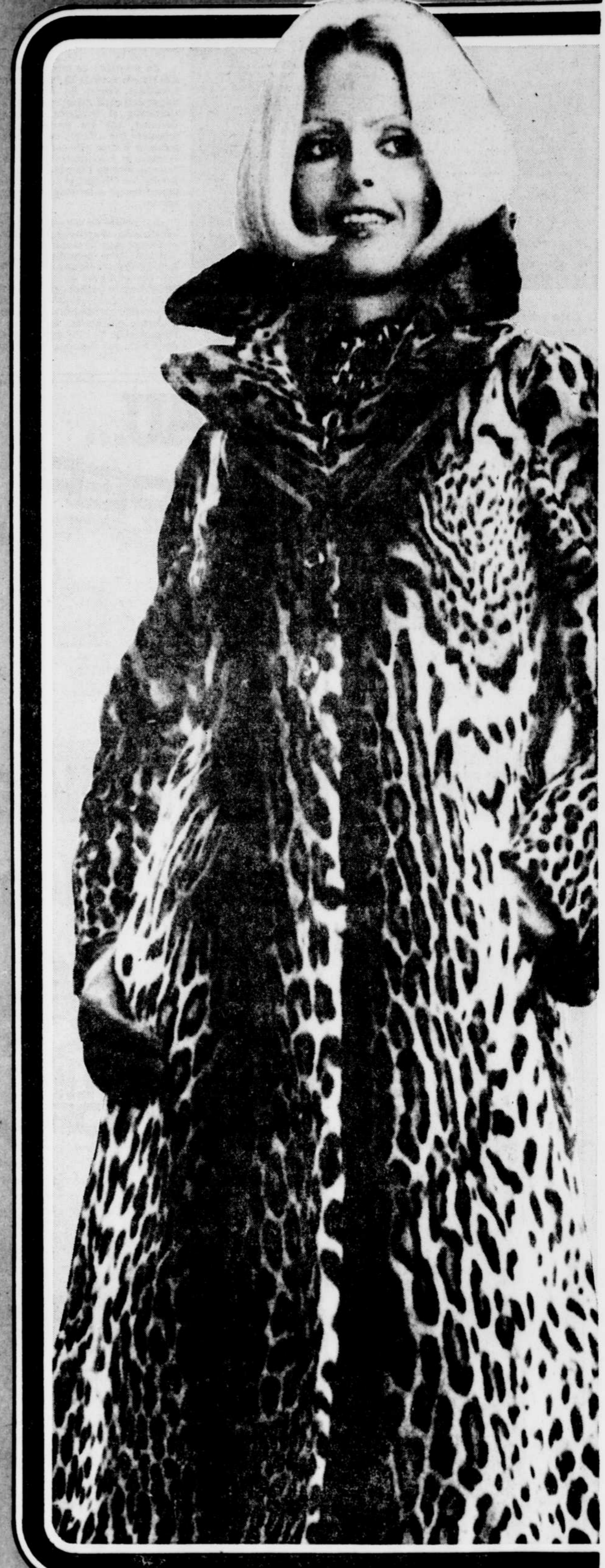
Peaux classifiées

Des paquets de peaux appareillées ont été spécialement réservés pour celles qui désirent un manteau d'Ocelot personnalisé. Nos dessinateurs diplômés sont en mesure de réaliser le style de vos rêves en tenant compte de votre personnalité et des derniers décrets de la mode 1978-79.

Choix de manteaux "Prêt-à-porter" ou sur mesure aux prix les plus avantageux DEPUIS

\$4995 à \$8995

- Plan mise de côté et conditions faciles
- Corrections d'ajustage gratuites
- Garantie d'un an avec police d'assurance
- Entreposage gratuit la première année



LA FOURRURE C'EST NOTRE SPÉCIALITÉ DEPUIS PLUS DE 100 ANS!

Québec compte avoir avec les E.-U. autant d'échanges qu'avec la France

par Elyette CURVALLE

Avoir avec les Etats-Unis des échanges aussi larges qu'avec la France est l'un des objectifs que s'est fixé le ministère des Affaires intergouvernementales du Québec.

Des contacts ont été pris dans diverses universités californiennes, des journées d'étude organisées en vue d'établir un programme de coopération qui, démarré sur la côte Ouest pourrait être étendu aux universités de la côte Est.

En prévision de tels échanges et d'éventuels accords, 15 éminentes personnalités venant de huit grandes universités californiennes dont UCLA, University of Southern California, Berkeley, ont été invitées par le ministère des Affaires intergouvernementales à visiter les universités québécoises et à s'entretenir avec leurs responsables de l'organisation et des possibilités d'échanges dans les divers départements et facultés qu'ils représentent.

Les invités du gouvernement québécois, qui sont arrivés jeudi à Québec et doivent repartir mardi prochain de Montréal, sont accompagnés de M. André Guimond, responsable des affaires éducatives et culturelles à la Délégation du Québec de Los Angeles. Ils étaient reçus, hier après-midi par les responsables de l'Université du Québec à Québec qui les ont entretenus de l'organisation de l'UQ avant de répondre à leurs questions concernant l'uni-

versité, la seule à campus multiples, et à d'éventuels échanges de professeurs, d'étudiants ou de chercheurs.

"A date, au moins deux universités californiennes prévoient d'envoyer des groupes d'étudiants à Québec" déclarait au SOLEIL M. André Bruneau, de la direction des affaires éducatives (secteur des Etats-Unis) au ministère des Affaires intergouvernementales.

Les contacts établis jettent les bases d'une collaboration qui pourrait se concrétiser éventuellement par des accords. "Les professeurs québécois en année sabbatique auraient des ouvertures dans des universités prestigieuses."

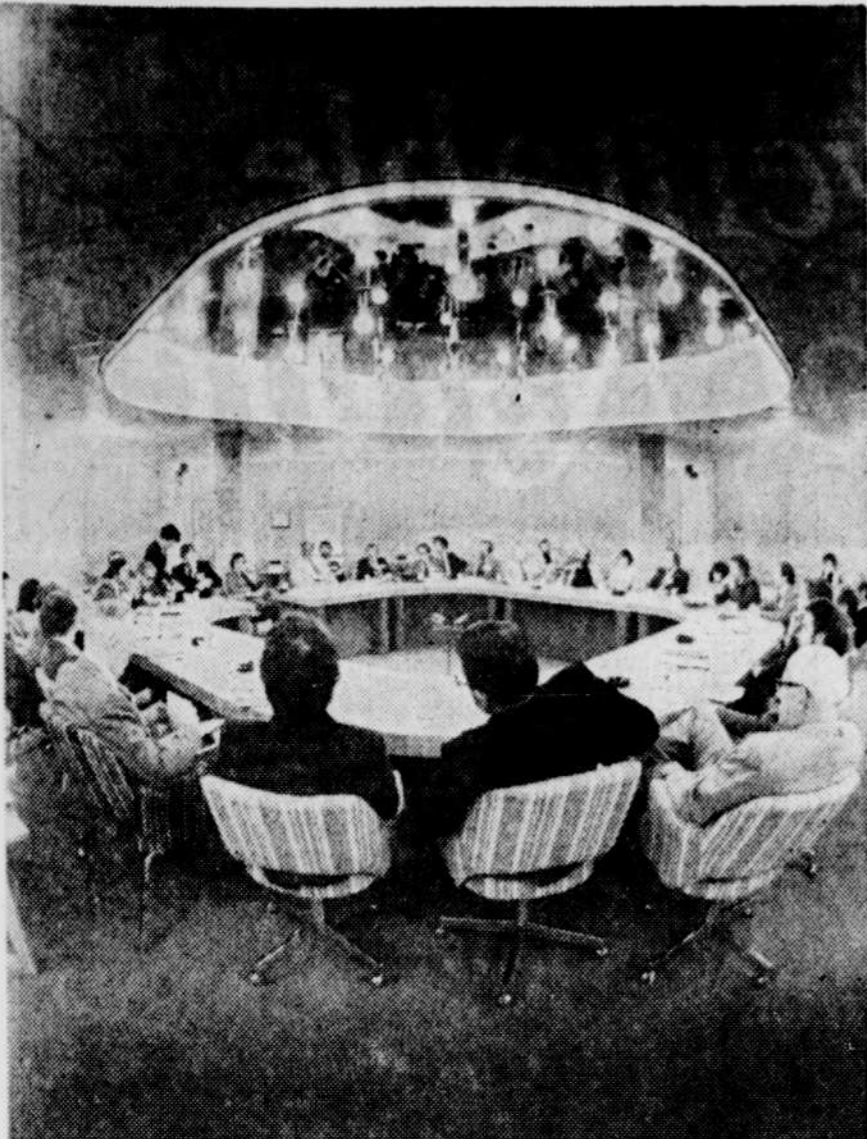
"Depuis l'avènement du Parti québécois au pouvoir, dit André Guimond de la délégation du Québec à Los Angeles, nous avons reçu des demandes de renseignements sur le Québec qui est apparu alors comme une entité particulière au Canada.

En outre, les Etats-Unis sont devenus un territoire prioritaire pour le ministère des Affaires intergouvernementales. Nous avons mené des enquêtes auprès des universités, cela nous a permis d'identifier des personnes qui ont manifesté un intérêt pour des cours, notamment d'histoire et de civilisation québécoise. Intérêt qui est prêt à supporter le Québec."

Ce programme de coopération avec les Etats-Unis est récent puisqu'il a été mis en place pour l'année fiscale 1978-1979.

Certains des professeurs contactés ces derniers mois, et qui font partie des professeurs invités, avaient été invités à entendre René Lévesque lors de son passage à Los Angeles, le 3 octobre, comme premier contact avec la réalité québécoise.

Ce voyage d'universitaires californiens est une première étape sur la voie d'une plus large coopération, à la grandeur du territoire américain.



Le Soleil, André Boucher

Le siège social de l'université du Québec, boulevard Laurier recevait hier la visite d'une quinzaine d'universitaires californiens.

Des "problèmes de famille" qu'on pourrait retrouver en Californie

par Elyette CURVALLE

"Pour les Etats-Unis, le Canada est une nation associée qui fait face à des problèmes de famille et nous pourrions nous-mêmes avoir, dans le futur des problèmes de famille." Le doyen du département des Sciences so-

ciales et de communication de l'USC (University of Southern California), le Dr John A. Schutz, évoquait pour la représentante du SOLEIL, la montée croissante des minorités de langue espagnole aux Etats-Unis et particulièrement en Californie.

L'évolution de la situation au Québec présente un intérêt dans la mesure où la même situation pourrait prévaloir en Californie.

Mais ce n'est là qu'une des raisons pour lesquelles M. Schutz s'intéresse au Québec. "Tout doyen s'intéresse aux nouvelles idées et le Québec est en train de développer une idée nouvelle" dit en souriant cet éminent universitaire qui rappelle l'impact puissant créé par le passage de René Lévesque à Los Angeles, où il est allé le voir, le 3 octobre.

Le Dr John Schutz est l'une des 15 éminentes personnalités venues de huit universités californiennes invitées par le

gouvernement québécois par l'entremise du ministère des Affaires intergouvernementales pour visiter les universités québécoises et jeter les bases d'une future collaboration sous forme d'échanges.

Les universitaires californiens prévoient l'introduction dans leurs programmes de cours sur divers aspects de la vie culturelle, sociale et politique du Québec.

"Nous serions intéressés par des échanges de professeurs, disait le Dr Schutz, et on nous en donne ici l'occasion. Cela aurait pu être fait par le fédéral, mais il se trouve que c'est le Québec qui nous a contacté. Nous ne connaissons pas le Québec, et très peu le Canada, mais vous avez ici des gens de très bonne formation et nous pouvons échanger nos expériences. C'est une aide mutuelle."

M. John C. Weaver géographe, est membre du centre Anneberg à l'USC. Il a rencon-

tré, à l'université Laval, des géographes et envisage la possibilité d'établir des échanges entre les départements de Géographie des universités québécoises et le département qui existe à l'USC.

Comme son confrère M. Schutz, M. Weaver évoquait le problème des minorités espagnoles aux Etats-Unis. "En Californie, on sent que la population de langue espagnole désire conserver son identité à travers sa langue et sa culture, contrairement par exemple à la population allemande du Wisconsin qui, il y a une centaine d'années parlait allemand mais s'est volontairement assimilée à la population anglophone en quelques générations."

"Il est intéressant de comprendre pourquoi et comment se manifestent ces deux réactions contradictoires, l'une d'assimilation et l'autre d'affirmation d'identité."

M. A. Lee Tinnin, directeur du département de Français à l'Université de Redlands, en Californie, est depuis septembre dernier à l'université Laval où il a choisi de passer son année sabbatique.

M. Tinnin a fait des séjours en France, mais c'est à Québec qu'il a choisi de "passer un hiver".

"J'estime que la civilisation et la culture québécoises ont été négligées; le sujet est important, la survivance du fait français au Québec, la religion qui a énormément contribué à cette survivance."

M. Tinnin exprime l'intention de constituer un cours sur la culture québécoise qu'il enseignera à l'Université Redlands, en 1980.

Evoquant le vocabulaire et la prononciation des mots qui diffèrent du "français de France", M. Tinnin dit avec intérêt: "Si j'avais l'occasion d'interroger Voltaire ou Diderot, ce serait certainement ainsi qu'ils répondraient!"

Doyce Nunis, quant à lui, directeur des Etudes américaines au département d'histoire de l'USC, envisage la constitution d'un cours sur l'histoire du Québec et la civilisation québécoise, avec une approche interdisciplinaire qui touche un peu à tous les aspects de la réalité québécoise.

Le directeur du département de Biologie de la même université est vivement intéressé à des échanges d'information et de chercheurs sur le problème de l'environnement marin, et il évoque les multiples possibilités qu'offre le golfe du Saint-Laurent en termes d'étude et de recherches.

Chacun des 15 invités, M. Schmidhauser, directeur du département de Science politique de USC comme Leon Gilbert, directeur du département de Langues et de Littérature étrangères sont tous vivement intéressés à connaître les possibilités d'échange et de créations de cours, séminaires et programmes sur le Québec.

Leur voyage qui a débuté jeudi, se poursuivra jusqu'à mardi. D'ici là, ils auront visité l'université Laval et l'université du Québec (hier), l'université du Québec à Chicoutimi aujourd'hui.

Lundi, ils se rendront à Montréal après un dimanche passé dans la capitale provinciale.

L'université McGill, l'université Concordia et l'université de Montréal recevront leur visite en ce lundi chargé qui se terminera par la visite de l'UQAM.

PARTICIPEZ AU...

SUPER

BINGO

Dimanche-Matin

sur les ondes de Télémedia

**CONSTRUCTEURS
DETAILLANTS
DELVISTA**

• PARTICIPANTS où vous pourrez visiter la maison de vos rêves:

REGION DE QUEBEC ET
BAS DU FLEUVE

CABANO
Mildred Rioux (418) 854-2307

CHANDLER
PABOS
Raymond Roy (418) 689-6462

PABOS
CHANDLER
Raymond Roy (418) 689-6462

RIMOUSKI
Construction Bo-Logis Inc.
(418) 723-7388

REGION DE TROIS-RIVIERES

BERTHIERVILLE
Aménagements Brissette
Inc. (514) 836-6231

LOUISEVILLE
Jean-Lemyre (819) 227-2240

NICOLET
Gilbert Marcotte
Construction Inc. (819) 289-5511

TROIS-RIVIERES
SHAWINIGAN
Entreprises Claude
Caron Inc. (819) 376-0022

SHAWINIGAN
Entreprises Claude
Caron Inc. (819) 373-2719

REGION DE SHERBROOKE

ASBESTOS
Mières Construction Inc.
(819) 879-5945

MAGOG
Charland et Leduc Inc.
(819) 843-4525

WINDSOR MILLS
J.J. Goyette et Fils
(819) 845-3232

et
gagnez cette
superbe
maison
de rêve

**TON TOIT T'ATTEND
POUR NOEL**



modèle 8834



lisez tous les détails dans
Dimanche-Matin

TERRASSE DECELLES
12, RUE DECELLES
LORETTEVILLE

1 MOIS GRATUIT
POUR UN TEMPS LIMITE

LOGEMENTS A LOUER — MEUBLES SUR DEMANDE

1½ - 3½ - 4½

DISPONIBLES MAINTENANT

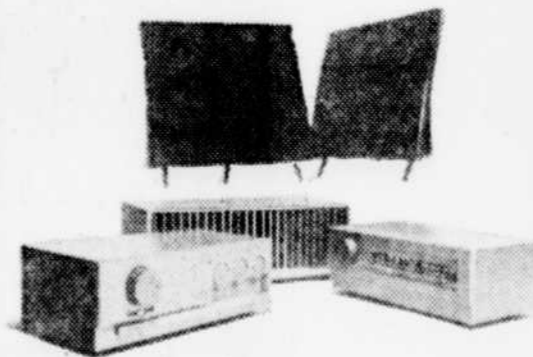
- Tout à l'électricité
- Eau chaude
- Intercom
- Raccords pour laveuse/sécheuse
- Stationnement avec prise
- Entrée de câble

PROXIMITE DES ECOLES — ARRET D'AUTOBUS — CENTRE COMMERCIAL

Pour renseignements: **843-2455**

QUAD

POUR LA MEILLEURE
RESTITUTION DE SON ORIGINAL



Tel est le but avoué, qui se reflète dans la conception de tous les matériels QUAD.

VENTE ET SERVICE QUAD

rotac

au sous-sol du
1038, rue Place Viger,
Ste-Foy - 653-7768

Service autorisé Harman
Kardon, Dynaco, B & W,
AMCRON (CROWN), QUAD.



Le Soleil, Clément Thibault

Isabelle de Frontenac Duchesse pour combler sa solitude et celle des autres

par Carmen LANGLOIS

Quand on sort de chez Isabelle Poirier, rue Arago, deux réflexions viennent spontanément à l'esprit: on constate combien de richesses humaines on peut trouver dans de modestes logis comme celui qu'elle habite avec sa mère, et, aussi curieux que cela puisse paraître, on ne pense ni au rôle des duchesses ni aux flonflons du Carnaval, mais on se prend à philosopher sur la vie!

Les raisons, qui ont conduit Isabelle Poirier à poser sa candidature au titre de duchesse, sont les mêmes qui l'ont amenée et l'amèneront encore, c'est ce qu'elle souhaite, en Amérique du Sud, ou ailleurs.

A cause de cette possibilité d'échanges humains qu'elle recherche constamment, à cause du bonheur qu'elle pourra apporter, peut-être sans le savoir, à des milliers d'anonymes à qui elle aura souri, qu'elle aura encouragés, elle est devenue duchesse.

"Pas une fois, dit-elle, avant de me présenter, je n'ai pensé à la garde-robe des duchesses ou au voyage qui nous attend. J'y pense, maintenant que tu m'en parles".

"Non c'est vraiment pour le contact humain que je me suis présentée, c'est tellement important... et les gens sont tellement seuls."

"Mais la duchesse n'a-t-elle pas forcément des contacts superficiels avec les gens qu'elle rencontre", lui ai-je demandé.

"Superficiels peut-être, mais au moins il y en a un", répond-elle du tac au tac, et avec une désarmante sincérité, comme ce sera le cas à chaque question posée.

"Les Ursulines m'ont cassée!"

"La vie de groupe, (comme celle qu'elle connaît actuellement avec ses consœurs) c'est une chose qui manque beaucoup. Les gens vivent trop sans s'occuper des autres, et puis, il ne faut pas faire de différence entre les classes sociales; je trouve que c'est dommage cela dans la société d'aujourd'hui." (Isabelle, duchesse de Frontenac).

"Et ce que je n'aime pas non plus, c'est quand on juge les gens au premier abord; moi-même, j'essaie de me défendre de cela. Un balayeur de rue vaut autant qu'un ministre: chacun a sa place, et quelque chose à donner".

Isabelle Poirier est fille unique, ce qui est souvent considéré comme un sort enviable. Pourtant, ce n'est pas par hasard qu'elle semble aussi bien connaître la solitude. Elle en a souffert dès son plus jeune âge: de Vaudreuil, où elle est née, elle suivit ses parents à Québec, à l'âge de sept ans.

Sur la rue Arago, les jouets n'embrassent pas le trottoir, mais Isabelle avait, elle, des jouets pour tout un quartier!

"Les autres enfants, dit-elle, se demandaient d'où je sortais! Et moi, je me mettais à pleurer dès qu'ils prenaient "mes" jouets. Je n'étais pas habituée à cela".

"Alors, poursuit-elle, ma mère m'a mise en pension chez les Ursulines; il fallait bien, je n'étais pas gardabie. Et elles m'ont cassée... c'est là que j'ai appris à vivre avec les autres, de la deuxième à la cinquième année".

"Du marketing, il y en a partout!"

Contrairement aux autres duchesses interviewées jusqu'à maintenant, à aucun moment Isabelle Poirier n'a parlé de "relations publiques". Elle est pourtant consciente d'être, comme les autres, "relationniste officielle du Carnaval".

L'idée de devoir "vendre" l'idée du Carnaval, d'en donner une belle image, ne l'ennuie pas:

"C'est un genre de marketing dit-elle, et du marketing, il y en a partout!"

Isabelle a 21 ans et est agent du bureau depuis quatre ans au ministère des Transports. Pendant son cours de secrétariat, et même après, elle a travaillé chez un fleuriste. "Ça c'est un métier que j'aime..."

"Vendre un produit, c'est facile; mais se vendre soi-même, ça c'est quelque chose", dit-elle, faisant référence à cette entrevue avec le second jury qui semble avoir fait trembler mêmes les plus déterminées.

"Tu entres, et neuf paires d'yeux sont rivées sur toi. Le stress te prend, tu manques de souffle. J'avais envie de crier "lâchez-moi!" Et les questions... "Êtes-vous pour ou contre la peine de mort?" m'a-t-on demandé.

"Contre, ai-je répondu. On a le droit d'enlever la vie à personne. Alors on m'a dit: "Et si ta mère se faisait

assassiner demain matin? Mais j'étais d'avis qu'il ne fallait pas faire du sentiment en entrevue."

Comme ses consœurs déjà rencontrées, Isabelle était certaine qu'elle venait de manquer le bateau après cette entrevue. Comme elles, Isabelle croit aussi qu'il s'agit d'aller alors de les pousser à bout pour voir jusqu'où elles peuvent aller.

Pourtant, elle ne regrette pas

d'avoir joué, fort sérieusement, à ce petit jeu. Isabelle n'a jamais participé à aucun autre concours du genre. Il s'agit là d'une réussite personnelle, pour une femme adorable, aux beaux cheveux gris et au regard intelligent, sensible, mais qui en a vu d'autres! Mme Rose Allaire Poirier, la mère, et de toute évidence la meilleure amie et complice d'Isabelle Poirier, une fille réaliste qui dit: "Ça finit un jour, le Carnaval".



Le Soleil, Yvon Mongrain

DUCHESSA DE FRONTENAC
Isabelle Poirier, duchesse de Frontenac, a été couronnée, hier soir, lors d'une fête populaire au Castel Bellevue.



Le Soleil, Clément Thibault



Ouverture lundi 23 octobre

ADEMCO

LOCATION

LIMITEE

Automobiles et camions à long terme

L' AUTO DE VOTRE CHOIX:

Ademco vous offre un choix d' autos de 25 manufacturiers dont les produits sont sur le marché canadien.

BAUX SUR MESURE:

Nous vous préparons un bail avec valeur résiduelle qui répond à vos besoins. Vous pouvez louer pour des périodes allant de 24 à 48 mois.

BAS PRIX:

Ademco est très compétitif.

**560, de la Couronne, Québec
Tél.: 647-1356**

Le PQ pense plus à sa réélection qu'au référendum

Bourassa n'écarte pas un retour en politique

par Jean Didier FESSOU

"Il n'est pas question que je fasse un retour dans la politique active pour le moment, ni dans un avenir prévisible. Mais plus tard, je ne sais pas".

Telle est la "confiance" qu'a lâchée devant une bonne demi-douzaine de journalistes M. Robert Bourassa, entre deux séances du colloque du Centre québécois des relations internationales, hier au Château Frontenac.

Malgré un horaire très chargé parce qu'il devait rencontrer plusieurs de ses anciens collaborateurs pour préparer

son témoignage devant la Commission Malouf, en début de semaine prochaine, M. Bourassa s'est volontiers prêté aux questions des journalistes, aux "flashes" des photographes et aux "spots" des caméramen. Et, pour tout dire, malgré l'importance et l'intérêt des débats et des propos des congressistes, l'ancien premier ministre de la province était la "vedette" de la journée. Et la plupart des journalistes s'étaient déplacés tout exprès pour lui. Ils n'ont pas été déçus: M. Bourassa ne s'est pas privé pour lancer quelques points acérés à l'endroit de M. Claude Morin:

"Il y a des changements importants dans la politique du Parti québécois, depuis quelques semaines. On dirait que le gouvernement cherche à gagner davantage les prochaines élections provinciales que le référendum. On dirait que le gouvernement veut être en position, un an après le référendum, de pouvoir accomplir un second mandat".

Soulignant qu'il y avait de sérieuses contradictions dans le projet de souveraineté-association de M. Lévesque et qu'il ne fallait pas "subordonner la politique à l'économie", M. Bourassa devait lancer très ironiquement:

"Comment voulez-vous qu'un pays soit indépendant s'il n'a même pas une armée et qu'il confie ses problèmes de défense à d'autres? La défense nationale est à la base de toute indépendance politique d'une nation".

Se refusant de commenter davantage la situation politique québécoise et refusant encore plus net de dire quoi que ce soit sur le résultat des élections partielles du gouvernement fédéral, M. Robert Bourassa a tout de même dit:

"Ce qui m'a le plus frappé à mon retour d'Europe, c'est le taux de chômage qui frappe le Québec. Il est trop élevé et c'est un problème terriblement préoccupant".

Professeur

Invité à commenter son engagement comme chargé de cours au département de sciences politiques de l'université Laval, l'ancien premier ministre de la province a répondu:

"Depuis que je suis rentré au Québec, j'agis à titre de conseiller en matière de productivité dans une entreprise. De plus je donne des conférences un peu partout: la prochaine sera à North Western, à Chicago, où M. Lévesque a pris la parole lors de son dernier voyage aux Etats-Unis.

Je vais donner des cours à l'université Laval, en janvier prochain. C'est

l'université qui m'a approché pour ça d'abord par téléphone, par lettre ensuite. Je pense que j'ai été embauché en raison de mes compétences académiques et que mon expérience peut également être profitable aux étudiants. J'aborderai les problèmes de la souveraineté-association, mais aussi ceux qui concernent la croissance des dépenses publiques, l'accroissement de la productivité des entreprises québécoises, le chômage, etc..."

Interrogé à savoir s'il dévoilera à ses étudiants le genre de problème qu'il a eus à affronter en tant que premier ministre, M. Bourassa a précisé:

"Dans certains cas je ferai part de mon expérience au pouvoir. Je défendrai par exemple l'accroissement des dépenses publiques qui peuvent être un moteur économique pour une société. La Suède, avec le plus fort taux de dépenses publiques en Occident, est aussi le pays le plus riche".

Plusieurs journalistes demandèrent alors à M. Bourassa s'ils pourraient assister à son cours:

Voir billet sur le sujet en page A-4

"Je ne sais pas. Je ne suis pas sûr. Peut-être..."

Ce que M. Bourassa ne sait pas encore, c'est que plusieurs journalistes poursuivent, en même temps que leur travail, des cours en sciences politiques à Laval. Et il est parfois difficile de dissocier travail et études. Connait-on le Québec et M. Bourassa en Europe, a-t-on encore demandé à M. Bourassa:

"Oui, et j'en ai été très surpris. Les gens ne me reconnaissent pas mais, à l'évocation de mon nom, ils savaient tout de suite qui j'étais. Ce sont les événements d'octobre et des choses comme les Jeux olympiques, et puis aussi les problèmes d'aujourd'hui qui ont fait connaître le Québec à l'extérieur".

Assiettes

Restait une dernière question, embarrassante celle-là. Selon des informations diffusées sur le réseau français de Radio-Canada, vendredi soir, deux assiettes de grande valeur, appartenant au Musée de Québec, auraient disparu du salon du premier ministre, à l'Assemblée nationale, trois jours avant les élections de 1976. La Sûreté du Québec enquêterait sur cette disparition. Lui demandant s'il était au courant de cette affaire, M. Bourassa a répondu:

"Les seules assiettes que j'ai connues dans le salon du premier ministre, ce sont les assiettes de peanuts."



Le Soleil, J.-M. Villeneuve

De gauche à droite, MM. Robert Bourassa, François Luhaire, professeur à l'université Paris I, Albert Legault, professeur à Laval, Raymond Rifflet, directeur général à la commission des Communautés européennes

par Jean Didier FESSOU

"L'union monétaire est impensable sans une politique budgétaire commune. Et une politique budgétaire commune crée une interdépendance économique qui nécessite une base politique commune. Pour la réaliser, il faut élire un Parlement commun au suffrage universel."

C'est en ces termes que M. Robert Bourassa, l'ancien premier ministre de la province, démolissait systématiquement la thèse défendue la veille par M. Claude Morin, ministre des Affaires inter-

gouvernementales, devant les congressistes du colloque international "Europe, Canada, Québec", réunis au Château Frontenac.

Soulignant que la Communauté économique européenne fonctionne de plus en plus difficilement sans l'union monétaire, M. Bourassa devait souligner que cette constatation avait obligé le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, d'abandonner l'idée d'une monnaie québécoise.

Disant encore que dans tout projet d'association, le politique doit suivre l'économique, M. Bourassa s'est plu à dénoncer le projet de souveraineté-association du gouvernement québécois qui "subordonne le politique à l'économique".

Toutefois ces remarques ne devaient pas constituer l'es-

sentiel des propos de M. Bourassa. C'est en commentant les mécanismes de la Communauté économique européenne que M. Bourassa s'est plu, à deux ou trois reprises, de faire des commentaires acerbes sur le projet politique défendu par le gouvernement de M. Lévesque.

Europe

Selon M. Bourassa et selon plusieurs intervenants, l'exemple du Marché commun européen n'est pas applicable au Québec et au Canada.

Toutefois, de dire l'ancien premier ministre, l'organisme commun que M. Morin envisage et auquel on confierait les problèmes de relations entre le Québec et le Canada pourrait ressembler à la forme actuelle du Parlement européen.

"Les problèmes économiques ont un caractère tellement contraignant pour les politiques nationales qu'il est nécessaire de mettre en place des structures politiques supranationales."

Ayant acquis une très bonne connaissance des mécanismes communautaires lors de son séjour en Europe, M. Bourassa s'est attaché à faire part de ses observations à son auditoire. Observations pas toujours partagées par les hauts fonctionnaires de la Communauté économique européenne présents dans la salle.

Pour M. Bourassa, toute forme d'association économique pose en filigrane le problème de la divisibilité de la souveraineté. Pour toute forme de gouvernement, quel qu'il soit, la souveraineté est indivisible, illimitée et ne se partage pas. Pourtant, pour illustrer son affirmation, M. Bourassa donnait l'exemple suivant:

"Lorsque le Canada a commencé à souffrir du problème de l'importation des chaussures italiennes, il s'est adressé aux Communautés européennes et non à l'Italie pour faire respecter les quotas d'exportation en direction du Canada. C'est un bel exemple de la divisibilité de la souveraineté."

Le mot de la fin revenait à M. Raymond Rifflet, directeur général à la Commission des communautés européennes, qui citait alors Jean Monnet, l'un des pères de l'Europe unie:

"La politique est l'art du possible et l'art de rendre possible demain ce qui paraît impossible aujourd'hui."



Marcel Roussel

« Québec Matin »

5h30 - 9h00

à CJRP



SEIKO

No YH009M — \$195

Seiko Quartz CL à lecture directe pour dames. Lecture continue en heures et minutes. Mois, date et secondes obtenus en pressant un bouton. Acier inoxydable. Cadran du cadran bleu. Résistant à l'eau à 100 pieds. (30 mètres)

STATIONNEMENT PRIVE

pour nos clients

J.B. PARADIS

MAÎTRE HORLOGER-BIJOUTIER
127, rue Commerciale, Lévis
837-5466



IDECLIC, AGENCE DE PUBLICITÉ, EST DÉMÉNAGÉ CORPS ET BIENS AU 132, RUE ST-PIERRE, SUITE 33, QUÉBEC G1K 4A7 — TÉLÉPHONE: (418) 692-3037

IDECLIC est reconnu par la CAB, CDNPA, O.A.C. est membre ABC et rend tous les services d'agence: création, gestion et production pour tous les média publicitaires. Les publicitaires Nadeau et Gillet inc.



Le ministre Jacques PARIZEAU

L'Etat accusé de considérer les PME comme des entités désincarnées

par Françoise COTE

MONTREAL (PC) — On s'est demandé si malgré sa préférence avouée pour les PME (petite et moyenne entreprise) le gouvernement du Québec, dans son souci de répartition de la richesse, ne considère pas les PME comme des entités désincarnées. Une levée de boucliers contre le premier vrai budget du gouvernement du PQ a eu lieu hier au colloque de la Chambre de commerce de Montréal, qui avait comme thème: "Les incidences économiques des changements fiscaux".

En présentant le thème du colloque, le président de la Chambre de Commerce de Montréal, M. Yves Guérard,

s'est dit convaincu que les "Québécois ne souhaitent pas le nivellement dans la médiocrité". Il s'est demandé: "Ne multiplie-t-on pas les gagne-petit, les porteurs d'eau d'antan, lorsque notre fiscalité a pour effet de décourager les efforts et pointe du doigt, comme si leurs succès en faisaient des coupables, ceux qui, sortant du rang, peuvent entraîner grâce aux retombées de leur propre prospérité celle de la collectivité?"

PME désincarnées

C'est M. Gerald Séguin, C.A., qui a parlé des "PME désincarnées". La réforme fiscale du ministre Parizeau, en taxant plus lourdement les revenus des particuliers supérieurs à \$30,000 fait de ces Québécois les contribuables plus taxés au pays. De plus, on impose l'impôt le plus élevé de toutes les provinces sur un revenu de dividendes; avec comme résultats que les résidents des autres provinces qui investissent dans une PME québécoise peuvent avoir un meilleur rendement après impôt que les Québécois. Enfin les droits de succession ont aussi été majorés par M. Parizeau.

Devant des charges fiscales aussi importantes, on s'est demandé quel stimulant pouvait rester pour les PME, en particulier pour l'autofinancement qui est la première et très souvent la seule source de fonds? Les PME ne peuvent, comme le gouvernement, courir les capitaux à travers le monde ou se servir de la Caisse de dépôt. C'est pourquoi certains participants semblent croire que le gouvernement PQ tend à rendre les investissements au Québec plus avantageux pour les étran-

gers que pour les Québécois eux-mêmes.

Dans une autre intervention, le président de la société Aluminium du Canada Limitée, M. Patrick J. J. Rich, a analysé la politique fiscale de M. Parizeau en "termes d'ingénierie sociale". Il estime qu'en pénalisant par des impôts plus lourds les éléments moteurs, les "décideurs" de la vie économique, que sont les cadres et fonctionnaires supérieurs, le gouvernement risque de gêner considérablement l'effort d'expansion économique.

M. Rich recommande donc "un changement de cap". En effet l'augmentation du fardeau fiscal des cadres va à contre-courant de l'évolution actuelle, alors que le président Carter cherche à réduire l'imposition des classes supérieures et qu'au Canada, la tendance est à la réduction progressive des droits de succession. Le résultat net est que les cadres du Québec se trouvent devant des motivations économiques sensiblement inférieures à celle dont jouissent leurs collègues du reste de l'Amérique du Nord.

Le président de l'Aluminium croit que cette évolution fiscale n'est pas compatible avec les objectifs économiques du Québec qui veut attirer des industries de haute technologie, des centres de recherches et des sièges sociaux, qui veut un développement accéléré de PME dynamiques et qui veut attirer l'expertise de l'extérieur.

En effet M. Rich va même plus loin. Il dit que les sociétés implantées au Québec devront donc instaurer des régimes spéciaux de rémunération pour attirer ces capitaux provenant d'autres parties

de l'Amérique du Nord où la fiscalité est moins élevée.

"En plus de représenter des augmentations de coûts non négligeables, la présence de ces cadres aura, par son "effet de démonstration", une influence démoralisatrice sur les cadres résidents permanents du Québec et moins bien rémunérés."

Misérables dirigeants de PME

C'est le président du Groupement québécois d'Entreprises Inc, M. Marcel J. Bundock, qui devait cependant dresser le tableau le plus dramatique de la situation des PME. D'abord les PME qui représentaient en 1972, 60 pour 100 des entreprises québécoises, atteignent maintenant 72 pour 100.

"Les problèmes de nos PME sont aigus", affirme M. Bundock. C'est le Québec qui domine par le nombre de faillites chaque année et le montant des passifs en cause.

A cause de la politique fiscale actuelle, M. Bundock estime que "la récompense de l'effort du dirigeant de PME est lourdement compromise au profit de l'Etat grugeant ainsi des fonds souvent nécessaires à l'autofinancement de l'entreprise. Drôle de motivation pour l'entrepreneur qui est souvent perçu comme le moteur pour relancer l'économie."

M. Bundock dit que les PME "ont besoin d'être assurées concrètement, qu'elles vont continuer d'exister et de se développer à l'intérieur d'un système qui favorise le développement de l'entreprise privée."

Parizeau rejette le gel des dépenses gouvernementales

par Françoise COTE

MONTREAL (PC) — Le ministre québécois des Finances, M. Jacques Parizeau, rejette l'idée voulant que les dépenses gouvernementales puissent être plafonnées en termes de dollars à leur niveau actuel. Il considère cependant que la proposition 13 de la Californie pour réduire le fardeau fiscal du contribuable est peut-être le geste le plus significatif survenu dans le monde occidental depuis la Seconde Guerre mondiale.

Dans une apparition plus brève que prévue à cause de son départ pour Rome où il doit assister à l'intronisation du nouveau pape Jean-Paul II, M. Parizeau a dit hier qu'il est prêt à réexaminer certains programmes gouvernementaux. Il avait le mot de la fin au colloque d'une journée organisée par la Chambre de commerce de Montréal sur les incidences économiques des changements fiscaux au Québec.

Bons sens

Il n'est cependant pas prêt à tout chambarder, car il croit en ce qu'il appelle la loi du bon sens à ce sujet. Interrogé sur la nouvelle méthode de gestion "Zero Base Budgeting (ZBB)", qui est un instrument d'analyse permettant de remettre en question certains programmes, il a dit qu'il se méfie d'une "approche religieuse" de ces méthodes. Il a rappelé que le Québec a consacré quatre ans pour adopter le PPBS, un système de rationalisation des choix budgétaires, qui n'a pas donné les résultats escomptés.

"J'aime mieux viser des objectifs qui présentent des rajustements automatiques", dit M. Parizeau, qui précise que plusieurs gouvernements au Canada cherchent actuellement à ramener la progression des dépenses publiques au niveau de la production nationale. Au Québec, en trois ans, sans augmentation d'impôt, on a descendu de 12,9

pour 100. Il dit que cela représente une compression des dépenses assez spectaculaire.

M. Parizeau ajoute que les gouvernements méritent d'être "encensés" pour leurs efforts à ce chapitre de compression des dépenses actuelles.

Par ailleurs, le ministre des Finances a dit qu'il y a quelque chose de véritablement "malsain" que d'aller tirer en impôts toutes les augmentations de pouvoir d'achat que peuvent avoir les citoyens.

Un autre point qu'il a aussi abordé est celui de la complexité de la loi fiscale. Il a promis de s'attaquer à ce problème.

Réforme fiscale

Parlant de l'esprit de sa réforme fiscale, M. Parizeau a dit qu'elle fut essentiellement axée sur la nécessité de détacher le citoyen moyen, celui dont le revenu se situe entre \$11,000 et \$19,000. Cette catégorie de citoyens a été "la

vache à lait traditionnelle des gouvernements", dit M. Parizeau, car il s'agit surtout de salariés dont l'impôt est déduit à la source.

Un autre volet de la réforme fiscale réside dans l'augmentation de l'impôt sur les successions.

Enfin M. Parizeau a parlé de l'autre initiative parallèle que constitue la réforme de la fiscalité municipale, qui devrait être en vigueur dès le 1er janvier prochain, et alors transférer davantage de ressources aux municipalités.

Pour ce qui est des incidences de sa politique fiscale sur

la PME (petite et moyenne entreprise), M. Parizeau l'a défendue en disant qu'il faut distinguer entre les effets sur l'entreprise elle-même et ceux sur les individus. Il a maintenu que la taxation des dividendes et le resserrement au sujet des dépenses de voitures admissibles sont des mesures saines.

Enfin M. Parizeau a dit qu'avec son budget d'avril dernier, pour la première fois le travailleur québécois dont le revenu est de l'ordre de \$15,000 est moins taxé que celui de l'Ontario. "Je suis très fier de cela", dit le ministre.

Pour rendez-vous tél. 871-1401

Pierre Asselin, D.D.
DENTUROLOGISTE

Clinique Médicale, 1368 St-Jacques
Coin Notre-Dame, Ancienne-Lorette

CORRECTIONS

Cahier Eaton de la vente d'appareils électroménagers et stéréo encarté dans le journal d'aujourd'hui.

Chez Eaton, nous nous faisons un point d'honneur de vous offrir une publicité exacte. Une erreur peut toutefois se glisser. Nous nous assurons alors de prendre aussitôt des mesures adéquates.

Page 1.

Article (1A) 414 - Le numéro de modèle devrait être EWX31R.
Article (1A1) 414 - Le numéro de modèle devrait être EWX27R.
Article (1B) 414 - Le numéro de modèle devrait être EDX30R.

Page 13.

Article (13C) 428 - Sur commande seulement.

Page 14.

Article (14C) 426 - Sur commande seulement.

Page 16.

Article (16C) 421 - Le plateau tournant modèle TT-1845 - Sur commande seulement.

Page 15.

Article (15C) 428 - Quantité limitée.

Nous nous excusons auprès de nos clients pour tout inconvénient occasionné par ces erreurs.

EATON

Louis Montel
notaire
824, Myrand, Ste-Foy
681-6144/871-5932

Nous pouvons vous construire!
SUR VOTRE PROPRE TERRAIN
SUR UN DE NOS TERRAINS

Aussi nous exécutons travaux de réparations, ex. agrandissement, sous-sol.

MARCEL BEDARD
Entrepreneur
Charlesbourg
Tél.: 628-1188

CENTRE DE MUSIQUE Sherman

JÉRÔME LEMAY

EN VENTE JUSQU'AU 24 OCTOBRE "LA DEUXIEME PARTIE DE MON SHOW"

DISQUES et RUBANS

Capitol

591 Sch.
Maintenant Disponible!

ROCK SHOP MAIL ST-ROCH 529-0104
PLACE FLEUR DE LYS 524-3591
PLACE LAURIER 668-4302
GALERIES STE-ANNE 667-8400
GALERIES CHAGNON 833-1678

A gagner...

2 VOYAGES de choix à ACAPULCO

2 semaines (2 personnes)
transport et hôtel inclus

CES VOYAGES SONT OFFERTS EN COLLABORATION AVEC:
voyages en liberté inc.

Pour participer:
Ecoutez **choi fm 98.1**

à compter du 25 septembre jusqu'au 5 novembre 1978

Le tirage aura lieu le 15 novembre
Ça pourrait être vous!



Elle s'en vient, la

Vente d'ouverture Miracle Mart

place
Lebourgneuf

5.500 Boul. des Gradins, Charlesbourg Ouest

**Spéciaux tout neufs à compter
de mercredi 25 octobre!**

Un endroit tout neuf!

Le tout nouveau Centre commercial
Lebourgneuf, à Charlesbourg Ouest.

Un concept tout neuf!

Une atmosphère avant-gardiste,
agréable, bien éclairée, où il fait bon
flâner et faire ses emplettes.



Un Miracle Mart tout neuf!

Le plus récent, le plus neuf des 34
magasins Miracle Mart, où vous
trouverez un choix incomparable de
marchandises parmi 68 rayons
attrayants et au personnel souriant.

Des Spéciaux tout neufs à nos 3 magasins!

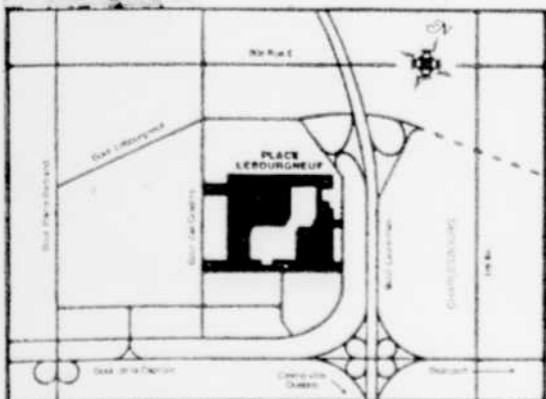
Des rabais spéciaux d'ouverture sur
des centaines d'articles d'usage
courant pour la maison, la voiture, les
activités de toute la famille.



**Tout le monde y sera...
le monde qui tient
à profiter des Spéciaux
tout neufs pour
économiser!**

**Consultez notre
cahier publicitaire
et les journaux
de mardi.**

Bienvenue à tous!



Miracle Mart

place
Lebourgneuf

5.500 Boul. des Gradins, Charlesbourg Ouest

